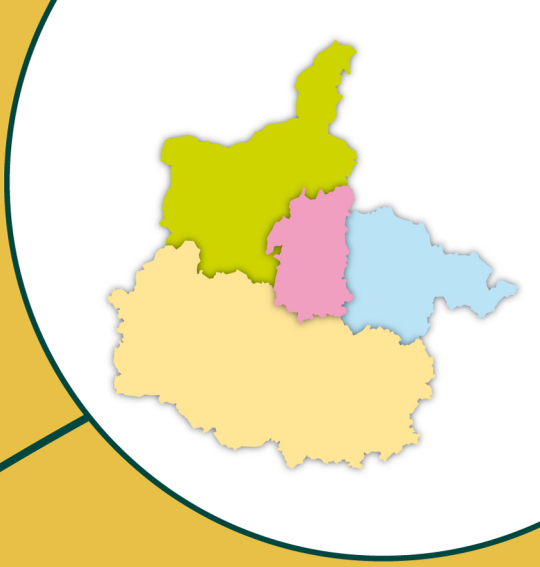

Projet Social de Territoire des Délégations Territoriales des Solidarités

2016 • 2017

www.cd08.fr

ARDENNES
Conseil Départemental

ARDENNES
Conseil Départemental

Préface

Diminution des dotations de l'Etat, compensation très largement insuffisante des allocations individuelles de solidarité, l'équation budgétaire départementale devient quasiment insoluble. Telle est la réalité financière de notre institution, comme dans la plupart des Conseils départementaux de France. Dans ce contexte éprouvant, deux chemins sont possibles.

Le premier serait le choix du renoncement, qui consisterait à réduire fortement nos interventions volontaires. En tant que Président du Conseil départemental, je ne me résoudrai jamais à laisser notre institution devenir un simple guichet des aides sociales légales. Cette solution de courte vue ne permettra pas d'envisager sereinement l'avenir de notre Département. Je pense au contraire que les usagers attendent de notre institution qu'elle les protège, qu'elle les soutienne dans les accidents de la vie, qu'elle les accompagne dans les moments difficiles, qu'elle les aide à développer leurs projets, qu'elle facilite leur épanouissement et leur pleine citoyenneté.

C'est pourquoi je crois davantage à la méthode qui consiste à limiter les coupes budgétaires, en démontrant la pertinence et l'opportunité de nos actions de prévention. Car la prévention est gage d'interventions réparatrices moins nécessaires, donc mieux contenues.

En définitive, les Ardennais aspirent à ce que la collectivité maintienne la qualité de service public qui lui est reconnue malgré un budget en diminution. Telle est l'épreuve qui s'impose à nous. Sans renoncement aux valeurs de solidarité, elle implique toutefois un changement d'approche dans une organisation plus efficace, aux moyens comptés.

Pour maintenir notre qualité de service, il est de notre responsabilité de valoriser le travail effectué, mais aussi d'innover et d'expérimenter d'autres modalités de prise en charge toujours plus efficientes. Et ces Projets Sociaux de Territoire doivent y contribuer activement.

Si l'effet de ciseau budgétaire n'a jamais été aussi tranchant, les besoins sociaux n'ont jamais été aussi impérieux. Protection des enfants en danger ou en risque de l'être et avec des problématiques de plus en plus lourdes, prise en charge de la dépendance de nos seniors toujours plus nombreux, accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la recherche active d'un emploi, nos engagements auprès du public doivent impérativement trouver une résonnance de proximité, notamment par l'intermédiaire des treize Maisons des Solidarités (MDS) réparties sur notre territoire.

ARDENNES
Conseil Départemental

Cette première version du projet social, qui doit sans cesse se renouveler pour s'adapter au mieux aux préoccupations de nos concitoyens les plus fragiles, doit s'appuyer sur les trois grands objectifs assignés à la Direction (simplification, partenariat, prévention) et devenir un véritable outil de pilotage de nos politiques publiques de solidarité. En complémentarité avec les schémas départementaux, ce projet doit également nous permettre de trouver une véritable articulation avec notre réseau de partenaires de l'action sociale.

Enfin, j'ai souhaité que ces projets comportent des propositions concrètes et pragmatiques. C'est le sens que vous trouverez aux fiches actions déclinées par territoire, s'adaptant aux enjeux spécifiques que nous connaissons sur chacun d'entre eux. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des professionnels de la Direction des Solidarités qui se sont investis avec énergie dans cette démarche.

Ce projet s'est construit dans la confiance, l'expertise et le partage. C'est à ce modèle que je souhaite que chacun puisse être associé. Car les enjeux sociaux nous invitent chaque jour à porter ces valeurs auprès de notre public. Dans le sillage de ce projet, je maintiendrai mon engagement pour que demain le Conseil départemental des Ardennes continue de développer son activité auprès des plus fragiles d'entre nous.

Benoît Huré

ARDENNES
Conseil Départemental

Table des matières

I. Rappel du contexte légal et de la démarche du Projet Social de Territoire **6**

A. La Direction des Solidarités, une organisation en lien avec les évolutions législatives **7**

B. La Délégation Territoriale des Solidarités, un périmètre pertinent pour une action sociale efficiente **11**

1. Le territoire et son projet, les grandes orientations **11**
2. Le projet social de territoire, un outil de pilotage de l'action locale **11**
3. Planification des travaux **12**

II. Diagnostic du territoire ardennais et spécificités des Délégations Territoriales des Solidarités **13**

A. Contexte d'intervention des politiques sociales au niveau départemental **13**

1. Une population en baisse caractérisée par son vieillissement **13**
2. La monoparentalité, une caractéristique départementale **14**
3. L'emploi et le marché du travail **15**
   - 3.1 Marché du travail, une dominante industrielle
   - 3.2 Un taux de chômage important et constant
   - 3.3 Ouvriers et retraités, une large part des catégories socioprofessionnelles
4. Un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale **16**
5. Un recours important aux aides sociales **17**
6. Les jeunes Ardennais, moins diplômés, moins qualifiés et en difficultés d'insertion **17**
7. La protection de l'enfance, des situations individuelles de plus en plus complexes **17**
8. Un parc de logement, cible de l'action publique **18**
9. Un inégal maillage du territoire en équipements et services **18**
   - 9.1 Transport/mobilité
   - 9.2 Accès au service public et au réseau de santé
10. Conclusion **19**

B. La Délégation Charleville-Mézières Centre Ardennes (CMCA) **20**

1. Les points de faiblesses particuliers à la Délégation territoriale **21**
   - 1.1 Des chiffres illustrant la précarité et l'exclusion
   - 1.2 La protection de l'enfance : une préoccupation centrale pour le territoire
   - 1.3 La mobilité « psychique » et la mobilisation des publics en question
2. Les points d'appui propres à la Délégation territoriale **21**
   - 2.1 Un accès aux transports facilité
   - 2.2 La politique de la Ville et la communauté d'agglomération
   - 2.3 Des compétences multiples et des lieux en proximité
   - 2.4 Des partenaires impliqués sur le territoire CMCA

ARDENNES Conseil Départemental

C. La Délégation Territoriale Nord Ardennes Thiérache **23**

1. Les points de faiblesses particuliers à la Délégation territoriale **24**

1.1 Une grande étendue géographique

1.2 Une difficile transition économique et une population de plus en plus précarisée

1.3 Une augmentation significative des placements en protection de l'enfance

1.4 Un nombre important de logements dégradés

1.5 Une population vieillissante

1.6 Un territoire sorti de la nouvelle géographie prioritaire

2. Les points d'appui propres à la Délégation territoriale **28**

2.1 Des équipes impliquées

2.2 Un réseau partenarial dense

2.3 Un maillage optimal en matière d'insertion

D. La Délégation Territoriale du Sedanais **29**

1. Les points de faiblesses particuliers à la Délégation territoriale **30**

1.1 Précarisation de la population du début à la fin de vie

1.2 Accès aux soins : des besoins non couverts

1.3 Habitat : un parc de logements inadapté malgré des opérations de renouvellement urbain

1.4 Une constante évolution des situations complexes

1.5 Mobilité et difficultés ressenties par la population

2. Les points d'appui propres à la Délégation territoriale **33**

2.1 Un territoire intégré dans des dispositifs partenariaux fédérateurs

2. 2 Un dépistage précoce en matière de santé infantile

2.3 Des équipes pluridisciplinaires en proximité des équipes

2.4 La dynamique de partenariat et de réseau : conforter l'existant

E. La Délégation Territoriale Sud Ardennes **36**

1. Les points de faiblesses particuliers à la Délégation territoriale **36**

1.1 Le contexte démographique, socio-économique et de l'habitat

1.2 Les contraintes organisationnelles

1.3 Les faiblesses du maillage territorial

2. Les points d'appui propres à la Délégation territoriale **40**

2.1 Les potentialités du territoire au regard du contexte démographique, socio-économique et de l'habitat

2.2 Les forces organisationnelles

2.3 Les points d'appui du réseau partenarial

ARDENNES Conseil Départemental

III. Les piliers et axes des PST 43
A. La Délégation Charleville-Mézières Centre Ardennes 44
B. La Délégation Territoriale Nord Ardennes Thiérache 44
C. La Délégation Territoriale du Sedanais 45
D. La Délégation Territoriale Sud Ardennes 45
IV. Les fiches actions des PST 46
Pilotage et évaluation 46
1. Pilotage des Projets Sociaux de Territoire 46
1.1 Le Comité de Pilotage départemental des PST
1.2 Le Comité Technique
1.3 Le pilotage des fiches actions
2. L'évaluation des PST 46
Bibliographie 48
Annexe 1 – Fiches actions Charleville-Mézières Centre Ardennes 49
Annexe 2 – Fiches actions Nord Ardennes Thiérache 51
Annexe 3 – Fiches actions Sedanais 53
Annexe 4 – Fiches actions Sud Ardennes 55

I. Rappel du contexte légal et de la démarche du Projet Social de Territoire

Le processus de décentralisation, engagé en 1983, a conduit à affirmer le rôle du Département dans la conduite des politiques d'aide et d'action sociale.

Désigné par le législateur comme chef de file des politiques de solidarités, le Département prend en charge de nombreuses compétences d'action sociale. Ces domaines d'action principaux sont variés : protection de l'enfance, actions en faveur des personnes âgées et handicapées et insertion des personnes en difficultés.

Le Département propose un accueil de proximité, universel et global au sein des Maisons des Solidarités (MDS) réparties sur l'ensemble du territoire.

Le Département des Ardennes, un territoire solidaire

Chef de file en matière d'insertion, le Conseil départemental mène une action importante en direction des personnes en difficulté. En 2015, il a engagé **67 millions €** pour le versement du RSA et la mise en place des actions de son Programme Départemental d'Insertion (PDI), qui vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emplois.

L'aide aux personnes âgées et handicapées est également conséquente. Plus de **75 millions €** sont dédiés aux aides en faveur de ce public.

9 000 très jeunes enfants accompagnés de leur(s) parent(s) ont bénéficié d'une prise en charge globale dès leur naissance lors des consultations infantiles du Département. En matière de **protection de l'enfance**, plus de **1 000 enfants** sont confiés au Président du Conseil départemental.

Le Conseil départemental c'est aussi un programme d'aide en direction de **l'amélioration de l'habitat**.

En 2015, c'est ainsi un budget global de 173 millions €
qui a été consacré aux dépenses d'action sociale.

L'ensemble de ces dispositifs légaux et facultatifs est décliné très opérationnellement au bénéfice de la population ardennaise. Pour ce faire, la Direction des Solidarités a évolué dans son organisation afin de répondre aux exigences du législateur, tout en étant soucieuse d'apporter à toute demande un traitement équitable en tout point du département.

ARDENNES
Conseil Départemental

A. La Direction des Solidarités, une organisation en lien avec les évolutions législatives

Depuis 1986, la législation et la réglementation ont été profondément modifiées. Les compétences des départements se caractérisent aujourd'hui par des interventions qui concernent l'ensemble des âges de la vie (d'avant la naissance à la fin de vie) et qui se définissent par des actions de proximité en faveur des publics.

En effet, les décentralisations successives, ont confié de plus en plus de compétences au Conseil général en matière d'action sociale.

Parmi les évolutions majeures, le Département s'est vu confier la gestion et l'attribution de dispositifs comme le Revenu de Solidarité Active (RSA) ou encore l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Par ailleurs, le secteur est fréquemment impacté par des évolutions législatives importantes, parmi lesquelles :

- ***La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées***
- ***La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées***
- ***La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance***

Dans ce contexte, le Conseil départemental a affirmé sa volonté d'une nouvelle organisation de la Direction des Solidarités caractérisée par un découpage géographique cohérent avec les logiques de bassins de vie. Tout en maintenant un principe d'équité, la territorialisation vise une plus grande proximité avec l'usager afin d'adapter l'action publique aux spécificités du territoire et de la population. Elle est basée sur une répartition des responsabilités entre le siège de la Direction des Solidarités et les Délégations Territoriales des Solidarités (DTS).

- ✓ **Le niveau central** est ainsi chargé de concevoir les politiques sociales départementales, de piloter leur mise en œuvre et de contrôler les conditions d'application.
- ✓ **Les territoires** sont l'interlocuteur principal de l'usager. Ils assurent l'accueil, l'accompagnement et le traitement des demandes individuelles. Ils impulsent un projet social de territoire et réunissent les conditions d'une approche transversale des missions.

Cette structuration facilite un pilotage stratégique et opérationnel de ses politiques sociales. Elle vise à garantir un accès aux droits harmonisé sur l'ensemble du territoire départemental tout en assurant une dynamique et une proximité territoriale.

C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2011, **4 services centraux** sont chargés des politiques sociales :

- **Protection Maternelle et Infantile** (PMI)
- **Protection de l'Enfance** (PSPE)
- **Insertion et Développement Social** (PSIDS)
- **Personnes Âgées et Personnes Handicapées** (PSPAPH)

Et **4 missions** s'organisent par Délégation Territoriale des Solidarités :

- **Accueil et Accompagnement Social** (AAS)
- **Enfance Parentalité - Protection de l'Enfance** (EP) et **Protection Maternelle et Infantile** (PMI)
- **Insertion et Développement Social** (IDS)
- **Personnes Âgées et Personnes Handicapées** (PAPH)

ARDENNES
Conseil Départemental

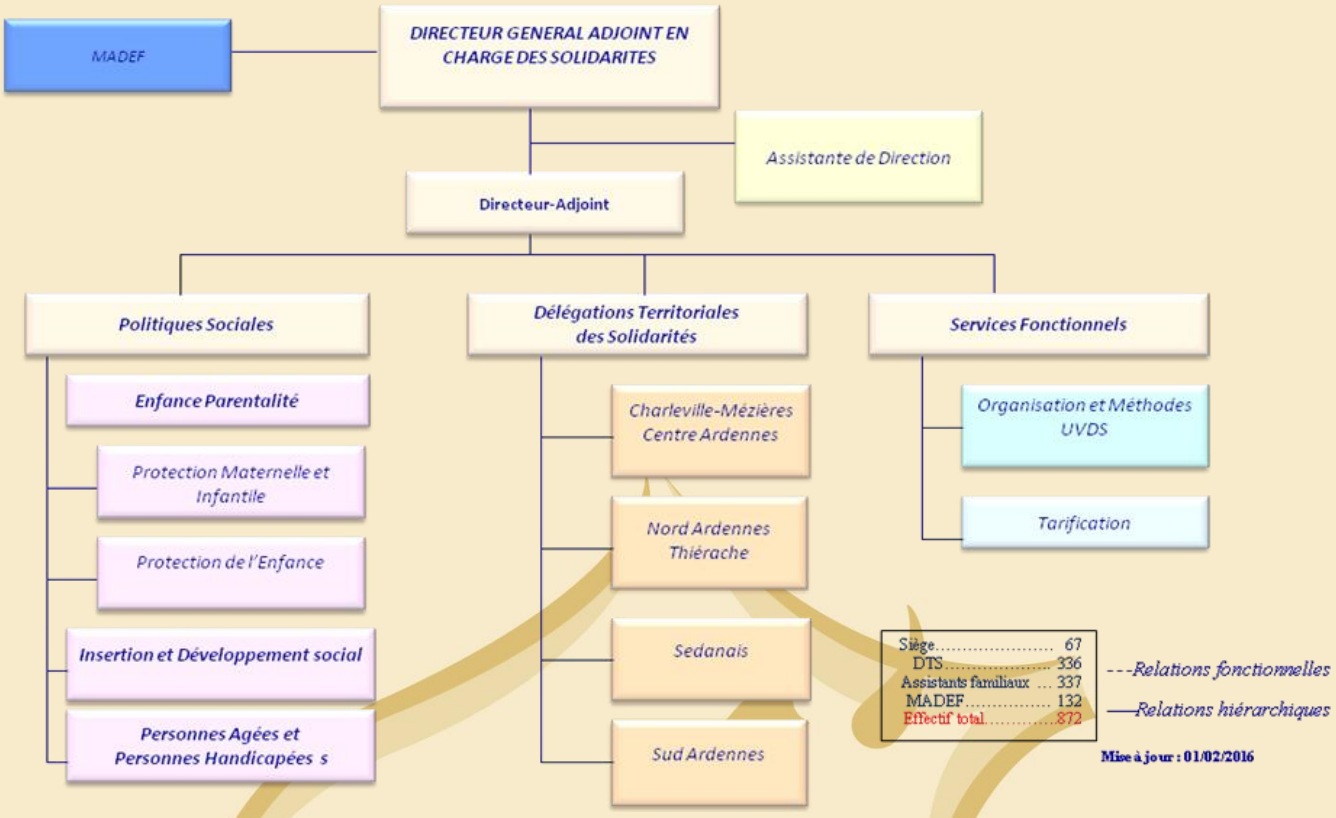

L'appropriation de la démarche qualité par les Maisons des Solidarités

Les sites permanents et non permanents permettent un accueil au plus près des lieux de vie du public. L'accueil est une mission centrale des Maisons des Solidarités.

Soucieux de l'accueil et de l'accompagnement des publics qui s'adressent aux Maisons des Solidarités, les professionnels travaillent à l'évaluation régulière des procédures et des modalités d'actions afin d'en améliorer l'impact et les résultats mais aussi afin de les adapter aux évolutions de la société et de la réglementation.

La démarche qualité mise en place par le Conseil départemental est un outil d'amélioration du travail d'équipe, d'homogénéisation des pratiques, de maintien de l'équité de traitement sur l'ensemble du département, de lisibilité de nos actions et d'optimisation des moyens alloués.

Organisation territoriale des services médico-sociaux du Conseil départemental des Ardennes

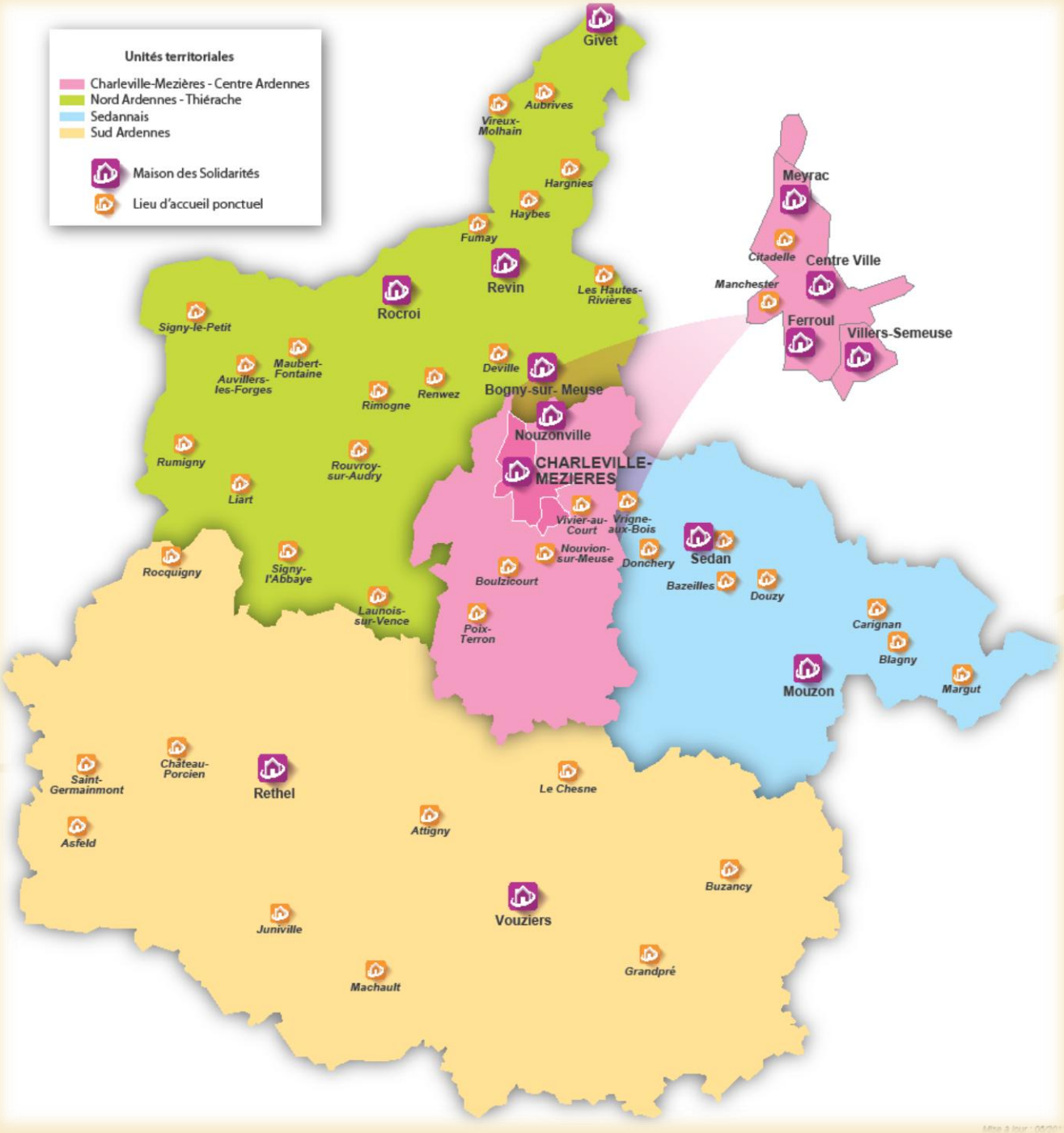

B. La Délégation Territoriale des Solidarités, un périmètre pertinent pour une action sociale efficiente

L'organisation en territoire permet une proximité avec l'usager mais elle a aussi vocation à affiner l'action au plus proche des besoins. Le Projet Social de Territoire (PST) apparaît alors comme l'outil d'une action locale au bénéfice de l'usager. C'est aussi un outil de mobilisation des agents sur un territoire donné.

1. Le territoire et son projet, les grandes orientations

En définissant le territoire comme périmètre d'action, le Département a souhaité prendre en compte les spécificités propres à chacun des bassins de vie. Afin de faire vivre ce principe de territorialisation, l'objectif est de proposer aux acteurs du territoire un projet sur lequel adosser leurs interventions.

5 grandes orientations sont données au PST :

- ✓ Réaffirmer la place de chef de file du Conseil départemental dans l'environnement partenarial,
- ✓ Valoriser les actions en faveur du public, l'accueil et la notion de service au public,
- ✓ Densifier le partenariat et le travail en réseau,
- ✓ Promouvoir l'idée de parcours co-construit et fondé sur les besoins et attentes de l'usager (droits des usagers, évaluation interdisciplinaire des situations, anticipation afin d'éviter les ruptures d'accompagnement),
- ✓ Optimiser les procédures et dispositifs.

2. Le projet social de territoire, un outil de pilotage de l'action locale

Le PST constitue un outil de pilotage qui précise les particularités de chaque territoire et les objectifs des équipes de la Direction des Solidarités.

Il se décline en **actions organisées par ordre de priorité** :

- ✓ Rendre lisible les particularités des 4 Territoires des Solidarités,
- ✓ Mieux définir les missions des Délégations territoriales pour mieux les faire connaître et reconnaître des différents partenaires,
- ✓ Concevoir des actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire en lien avec nos partenaires,
- ✓ Assurer le lien entre les politiques sociales et la façon dont elles s'appliquent à la réalité des territoires.

Le Projet Social de Territoire est piloté par le Délégué Territorial des Solidarités (DTS) et son équipe d'encadrement. Par ailleurs, le projet s'appuie sur des échanges avec les équipes. Il est présenté aux partenaires pour partager les constats et envisager des actions communes.

Le Projet Social de Territoire se finalise sous la forme d'un document faisant le bilan des forces et des faiblesses, identifiant les actions, précisant les modalités d'évaluation.

Il présente un diagnostic territorial de sa population, identifie l'intervention publique, particulièrement celle relevant du champ d'intervention de la Direction des Solidarités du Conseil départemental des Ardennes. Il précise les modalités d'évaluation mises en œuvre au regard de l'analyse des besoins sociaux.

3. Planification des travaux

Le PST a été élaboré tout au long de l'année 2015. La première phase du projet a consisté à élaborer un diagnostic socio-économique départemental et de chacune des délégations territoriales.

À partir de ces diagnostics, il a été proposé aux agents de participer à l'identification d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Les axes et actions identifiés ont été partagés avec les agents du territoire, les services centraux « politiques sociales » du Conseil départemental, les élus et les partenaires afin d'aboutir à la stabilisation du plan d'actions.

Enfin, les DTS, en tant que pilotes du projet, ont rédigé le document final, diffusé ensuite aux agents et élus du Conseil départemental et à ses partenaires.

Le PST sera opérationnel dès janvier 2016.
Élaboré pour deux ans, il sera évalué chaque année.

II. Diagnostic du territoire ardennais et spécificités des Délégations Territoriales des Solidarités

Le département des Ardennes peut être comparé à une mosaïque où, selon l'angle de vue, des spécificités se font jour. Ce département est à la fois rural et urbain. Il connait une déprise démographique toutefois des populations de départements limitrophes viennent s'y installer. Il est montagneux et agricole. Il a des atouts culturels et touristiques.

Cependant, les effets des crises économiques successives se font lourdement ressentir. Les indicateurs de pauvreté sont parmi les plus élevés de France. Les situations individuelles se précarisent avec des conséquences en matière d'éducation, d'apprentissage et d'emploi.

A. Contexte d'intervention des politiques sociales au niveau départemental

1. Une population en baisse caractérisée par son vieillissement

La population légale 2013[1] du département des Ardennes comprend **280 907 habitants**, soit 20,9% de la région Champagne-Ardenne. Il est constaté plus de naissances que de décès dans les Ardennes. Ce solde naturel (naissance / décès) (+0,2%) atténue un solde migratoire négatif (-0,4%). Tout comme dans 7 autres départements métropolitains, la baisse de population se poursuit.

En matière de structuration de population : **la part des 15-24 ans est de 11,3% et celle des plus de 55 ans de 30,6%**. En matière de vieillissement, les Ardennes se situent dans la tendance régionale d'une accentuation du nombre des personnes de plus de 60 ans.
Cependant, l'indice de vieillissement[2] est de seulement 69,2% (71,8% pour la région Champagne-Ardenne, 91,8% pour la Haute Marne).

D'autre part, **l'indicateur de fécondité** (ou indice de fécondité) **est le plus élevé de la région** avec 2,05 (2,01 en France métropolitaine). Il est donc proche du seuil de renouvellement générationnel qui est de 2,1 enfants par femme.

La topographie et le passé industriel marquent de leurs empreintes le département. Il comprend des **zones rurales à faible densité** de population, organisées autour de bourgs centre, ainsi que des **zones urbaines** dont certaines sont issues du passé industriel et ont été organisées afin de loger les ouvriers à proximité des usines. C'est notamment le cas dans les vallées de la Meuse et de la Semoy ou dans le Sedanais.

[1] Population légale en vigueur au 01/01/2016
[2] Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

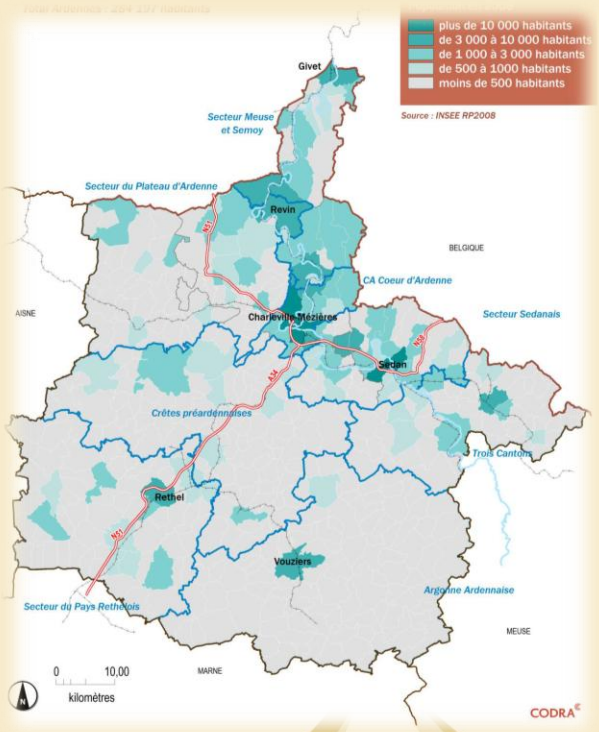

Localisation de la population ardennaise, *2008*

2. La monoparentalité, une caractéristique départementale

L'augmentation du nombre de ménages et en parallèle la réduction de leur taille sont des phénomènes généralisés à l'échelle nationale. L'évolution des ménages ardennais suit cette tendance générale.

Toutefois, les Ardennes ont une part plus faible de personnes seules (34%) et un nombre de couples avec enfants plus élevé (28%) que les trois autres départements.

Les familles monoparentales représentent 13,8% des familles ardennaises, dont le chef de famille est majoritairement une femme.

Cette problématique correspond à un constat national avec une hausse de plus 1,2% en 10 ans de ce type de situations.

Structuration de la population selon la composition des ménages par Département

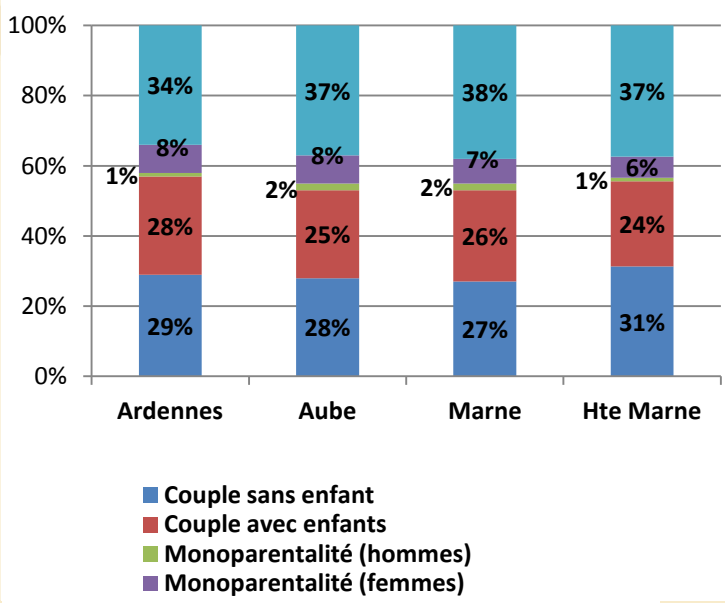

(Source : Insee, RP 2013 exploitation complémentaire

3. L'emploi et le marché du travail

3.1 Marché du travail, une dominante industrielle

Sur les **97 830 emplois salariés** du département, l'emploi industriel demeure important dans les Ardennes.

33,6% des effectifs salariés sont dans des activités de services, 32,9% dans le commerce, 7,1% dans la construction.

La part des emplois dans l'industrie représente aujourd'hui 21,4%. Cette proportion reste supérieure à celle observée à l'échelle régionale (19%) et nationale (13,1%).

Même s'il est constaté une baisse de 3% sur 4 ans des emplois salariés, le département affiche un certain dynamisme.

En 2014, on a recensé **1 497 créations d'entreprises,** dont 782 sous le régime de l'auto-entreprise, ce qui constitue un léger ralentissement comparativement à 2013, année où les Ardennes ont enregistré la plus forte augmentation de la région soit + 9,9% (Marne + 1,5%).

3.2 Un taux de chômage important et constant

Le taux de chômage est de 12,4% contre 10% en France métropolitaine et 11% en région Champagne-Ardenne.

Ce taux est l'un des plus élevé de la région, mais du 1er trimestre 2013 au 2d trimestre 2014, la courbe s'est inversée. Les autres départements, sur la même période, ont poursuivi leur hausse avant, eux aussi, de se stabiliser.

Sur la période 2010-2014, le nombre de demandeurs d'emplois a progressé de 26% dans les Ardennes contre 31% dans la Marne.

La part des jeunes de moins de 26 ans a diminué de 1,6% sur 1 an, et celle des plus de 50 ans s'est amplifiée de 9,6%.

Les seniors apparaissent comme la catégorie la plus fragilisée en raison de leur âge mais aussi du fait qu'ils sont majoritairement chômeurs de très longue durée, soit plus de 24 mois.

3.3 Ouvriers et retraités, une large part des Catégories Socio-Professionnelles (CSP)

Le département est marqué par une **représentation importante de la catégorie des ouvriers**, conséquence de son passé économique.

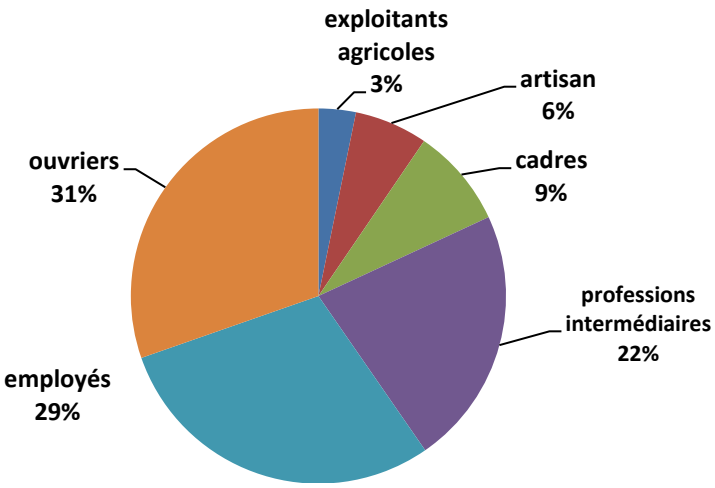

Répartition de la population des Ardennes selon la Catégorie Socio Professionnelle

Aujourd'hui la population en emploi comprend majoritairement des ouvriers et des employés.

Les retraités représentent 27,52% des CSP du département contre 26,36% au niveau national.

L'agriculture reste un secteur d'activité important notamment sur le secteur des Crêtes Préardennaises et de l'Argonne.

4. Un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale

La population ardennaise est donc composée principalement d'ouvriers, d'employés, de retraités. Le nombre de demandeurs d'emploi et de personnes percevant des minima sociaux est par ailleurs important. Le niveau de vie s'en trouve donc impacté.

Le **revenu disponible moyen annuel** d'un foyer s'élève à **17 623 €** alors qu'en région ACAL[3], il est de 19 242 euros et en France de 36 190 €. **55,9% des ménages ne sont pas imposables sur le revenu** *(62,5% en région ACAL).*

Au titre de la solidarité, le département compte 13 195 foyers bénéficiaires du RSA (12 847 foyers RSA CAF et 348 foyers RSA MSA) soit 29 441 personnes couvertes.

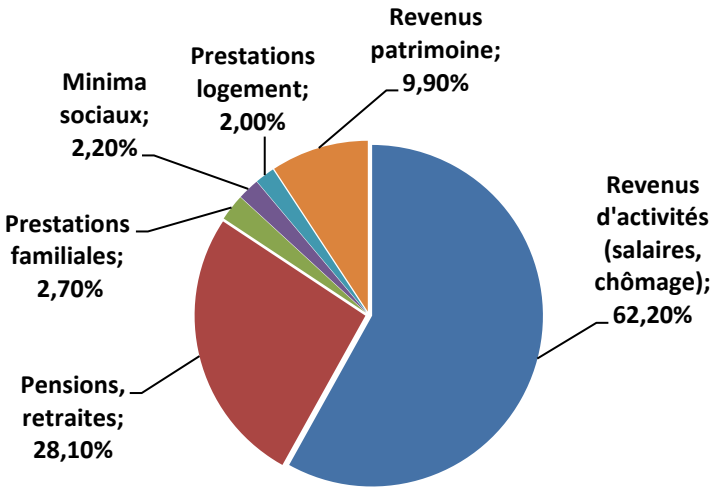

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2012

[3] Région Alsace Champagne Ardennes Lorraine

5. Un recours important aux aides sociales

Le nombre de personnes **vivant sous le seuil de pauvreté s'établit à 19,3%,** ce qui place le département au 8ème rang des départements les plus pauvres en 2013.

50 078 foyers sont allocataires de la CAF *(décembre 2014)* soit 58 405 enfants dont 8 720 de moins de trois ans et 8 652 entre 3 et 6 ans.

Le taux de population couverte par la **CMUC** dans les Ardennes est de **9,5%**, contre 6% au niveau national *(Source DRJSCS au 31.12.2011).*

Au titre du **RSA**, le taux de personne couvertes est de **10,6%** soit 3 points de plus qu'en France métropolitaine.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Départemental d'Insertion 2013-2015, il a été constaté que les personnes isolées sont surreprésentées dans les bénéficiaires du RSA, avec 74% des allocataires RSA dont 29% en situation de monoparentalité et 45% sans charge de famille. 41% des bénéficiaires ont moins de 35 ans et 49% entre 35 et 55 ans.

6. Les jeunes Ardennais, moins diplômés, moins qualifiés et en difficulté d'insertion

Les travaux menés dans le cadre du schéma de protection de l'enfance 2012-2016 ont permis d'établir une photographie de la situation des jeunes Ardennais.

Ils sont présentés comme ayant un **taux de réussite aux BEPC, aux baccalauréats généraux et technologiques inférieur à la moyenne régionale et nationale**. Orientés plus fréquemment vers les sections professionnelles après la 3ème, ils réussissent principalement le bac professionnel.

62% des jeunes ardennais âgés de 18 à 24 ans ne sont pas inscrits en formation contre 54% des jeunes de la même tranche d'âge de la région et 49% pour la France. **Les jeunes de 15 à 24 ans à la recherche d'un emploi sont surreprésentés** dans les Ardennes comparativement à la situation nationale.

7. La protection de l'enfance, des situations individuelles de plus en plus complexes

Depuis 2006, il est constaté une progression **de 39% du nombre de situations d'enfants confiés** au Président du Conseil départemental.

Les situations sont de plus en plus dégradées quand elles arrivent à la connaissance des professionnels des territoires.
Les placements judiciaires poursuivent leur progression malgré la mise en place, dès 2014, de mesures alternatives au placement. Il subsiste une prédominance des mesures judiciaires sur les mesures administratives.

1 847 enfants ont été accueillis judiciairement au fil de l'année 2014 sur l'ensemble du département contre 170 placements administratifs.

8. Un parc de logement, cible de l'action publique

Le programme ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) a été mobilisé sur **huit quartiers dits prioritaires** depuis de nombreuses années. Un quartier de Rethel a été identifié comme nouvelle zone prioritaire en 2015.

En matière de logement, **66% des ménages ardennais sont éligibles au logement social** (contre 59,7% au niveau régional). 18,6% des ménages sont locataires en Habitat à Loyer Modéré (HLM), donc au-dessus de la moyenne de la France de Province.

Concernant la résidence principale, 59,4% sont occupées par leur propriétaire (en-dessous de la moyenne nationale) et 37,5% par des locataires.

Le département des Ardennes n'est pas identifié comme une zone en tension. Il est recensé **7,5% de logements vacants**. Les origines sont multiples : évolutions démographiques, taille des ménages, qualité du parc, ancien et parfois dégradé.

La lutte contre l'indécence et l'insalubrité est un axe majeur dans le département. L'Observatoire de l'Habitat, initié en 2015, contribuera à poursuivre le travail engagé par le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) avec les 9 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

9. Un inégal maillage du territoire en équipements et services

9.1 Transport/mobilité

Le département des Ardennes se situe au cœur de l'Europe. Il est traversé par **l'autoroute A34** dont les travaux en cours permettront l'ouverture vers l'axe nord européen.

Il possède également des **canaux** où plaisanciers ou mariniers peuvent naviguer.

La **ligne TGV** dessert Charleville-Mézières et Sedan. Ces différents moyens de communication contribuent au développement économique et touristique en rendant plus accessible le département.

En infra, le réseau des transports en commun se développe, notamment suite à la création d'Ardenne Métropole.

Les vallées de la Meuse et de la Semoy ainsi que l'axe Charleville / Sedan/ Carignan bénéficient de liaisons ferroviaires quotidiennes.

Cependant, certaines zones du sud Ardennes sont moins pourvues. Mais des initiatives se développent pour faciliter la mobilité des habitants, comme des zones de covoiturage.

9.2 Accès au service public et au réseau de santé

Les Ardennes sont confrontées, comme d'autres départements au **retrait des services publics** notamment en secteur rural.

Même si des relais de services publics sont en place, ils ne permettent pas encore un maillage optimal.

Parallèlement, en matière de santé, il est constaté une **faible offre de santé** en termes de médecins et de spécialistes. 30% des postes de médecins scolaires sont vacants. 50% des postes de médecins de la Protection Maternelle et Infantile des Ardennes sont à pourvoir.

10. Conclusion

Le regard porté sur la situation socio économique fait apparaître une certaine vulnérabilité du département. Cependant, il en ressort également des aspects positifs, des leviers pour conduire des actions et ainsi tenter d'enrayer certains processus en cours. Comme indiqué en introduction, le département des Ardennes n'est pas uniforme. Il convient donc maintenant de procéder à des focus sur chacune des Délégations territoriales et d'en identifier les particularismes.

ARDENNES
Conseil Départemental

B. La Délégation Charleville-Mézières Centre Ardennes

Le territoire Charleville-Mézières Centre Ardennes (CMCA) rassemble **96 759 habitants**, soit 34% de la population ardennaise.

Il s'agit d'un territoire majoritairement situé en **zone urbaine** (avec une partie de la communauté d'agglomération Ardennes Métropole) et pour une plus petite part, situé en zone rurale.

Aussi, le territoire CMCA recouvre **23 communes de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises** mais également **3 communes de la communauté de communes Portes de France** et **1 commune de la communauté de communes Meuse et Semoy**.

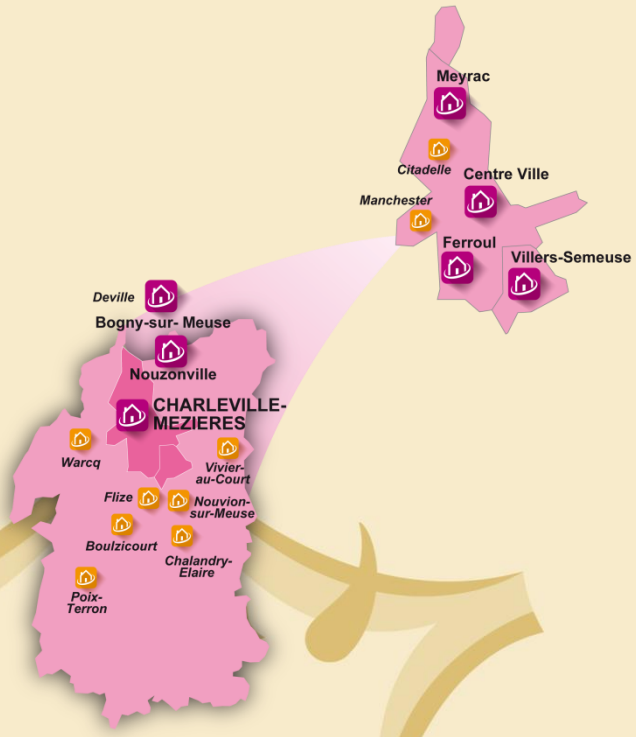

Le territoire CMCA est présent sur les 4 cantons de Charleville-Mézières et sur une partie des cantons de Bogny-sur-Meuse, Nouvion-sur-Meuse, Villers-Semeuse et Rocroi.

ARDENNES Conseil Départemental

1. Les points de faiblesses particuliers à la Délégation territoriale

1.1 Des chiffres illustrant la précarité et l'exclusion

Le taux de chômage localisé est de 12,4% au 1er trimestre 2015, ce qui est identique à la moyenne départementale et supérieur au taux de chômage en France métropolitaine (10%) et en Champagne-Ardenne (11%). Certains quartiers connaissent des taux de chômage encore plus élevés allant de 26,8 % à 54,5 % par endroit.
En matière de précarité le territoire concentre environ 35% des demandeurs d'emploi du département et un peu plus de 40% des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

1.2 La protection de l'enfance : une préoccupation centrale pour le territoire

En 2014, le territoire CMCA accompagnait 39,5% des enfants suivis dans le cadre des missions de protection de l'enfance. Les professionnels de la délégation territoriale des solidarités exercent 37,4% des mesures AED (Aide Educative à Domicile) et 34,32% des mesures alternatives au placement du département.

1.3 La mobilité psychique et la mobilisation des publics en question

Si le territoire CMCA, dans sa partie urbaine, concentre un certain nombre de services et moyens de transports, il est observé pour certains habitants une difficulté à envisager de se déplacer pour s'informer, se former, travailler. Le secteur rural, en dehors de l'agglomération Ardenne Métropole, est peu desservi même si ce point est une préoccupation importante des pouvoirs publics.

Par ailleurs, l'évolution de la société et des modes de vie ainsi que le contexte économique impactent les modalités d'exercice du travail social. Il s'agit alors de développer d'autres modes d'interventions (actions collectives, développement social local, partenariat, transversalité, modalités d'évaluation…).

2. Les points d'appui propres à la Délégation territoriale

2.1 Un accès aux transports facilité

Le territoire bénéficie d'un **maillage en transport collectif important** dans sa partie urbaine via le réseau de transport en commun de l'agglomération, les lignes régulières de bus du Département ou encore le transport à la demande. Plusieurs villes de l'agglomération sont également desservies par le train.

2.2 La politique de la Ville et la Communauté d'Agglomération : une opportunité pour le partenariat

Les spécificités économiques et démographiques de ce territoire ont amené les services de l'Etat à caractériser **4 quartiers dits « d'action prioritaire »** (La Houillère, Manchester, La Couronne et la Ronde Couture) ainsi que 2 dits « de veille active » (Nouzonville et Vivier-au-Court).

Dans ce cadre, la loi prévoit une mobilisation optimisée des crédits de droit commun en complémentarité des crédits spécifiques **Politique de la Ville** et la recherche de synergies en réaffirmant également la participation des habitants.
Le Conseil départemental est cosignataire des Contrats de Ville. Par ailleurs, la Délégation territoriale est implantée géographiquement sur les quartiers concernés et s'intégrera dans les travaux avec les différents partenaires.

En complémentarité, la communauté d'agglomération Ardenne Métropole se dote d'un projet de territoire. La Délégation Territoriale des Solidarités CMCA s'implique plus particulièrement dans les travaux sur le volet personnes âgées en lien avec la Politique Sociale Personnes Âgées/ Personnes Handicapées. À noter également que chaque EPCI se dote d'un projet de territoire, ce qui permet une mobilisation des partenaires autour d'enjeux identifiés dans les diagnostics.

2.3 Des compétences multiples et des lieux en proximité : les Maisons des Solidarités

123 professionnels aux compétences multiples et complémentaires œuvrent sur le territoire. Les lieux d'accueil sont au cœur des quartiers et au plus près des populations (Ronde Couture, La Houillère, Manchester, Centre Ville, Nouzonville, Villers-Semeuse…).

C'est aujourd'hui **5 Maisons des Solidarités** et plusieurs lieux d'accueil ponctuel en milieu urbain comme en milieu rural avec, par exemple, une consultation nourrissons à Nouvion-sur-Meuse, une halte-jeux à Boulzicourt ou encore la permanence sociale de Vivier-au-Court.

2.4 Des partenaires impliqués sur le territoire CMCA

Le **maillage partenarial** permet de trouver en proximité des réponses à la plupart des problématiques des publics accompagnés. Par ailleurs, le réseau des partenaires est particulièrement actif sur le territoire comme sur le département, avec toujours, dans les différents travaux et réflexions, de nombreux participants comme pour le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), le Plan Départemental d'Insertion (PDI) ou les différents schémas.

C. La Délégation Territoriale Nord Ardennes Thiérache

Le territoire de la délégation Nord Ardennes Thiérache compte **95 communes** et quelques **68 343 habitants**[4]. Transfrontalier, il s'étend sur plus de 80 km du Nord au Sud (de Givet à Raillicourt).

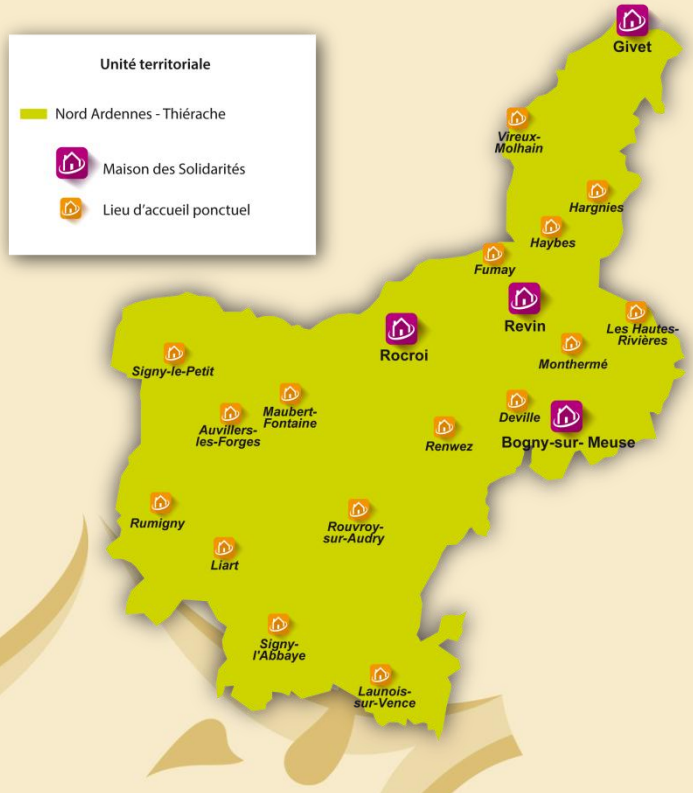

La particularité de ce territoire, positionné sur **deux bassins d'emploi** (Revin et Charleville-Mézières), est de regrouper **deux identités très marquées** :

- ✓ *Une partie plutôt industrielle au Nord, **la vallée de la Meuse***
  Elle regroupe 58% de la population de la délégation même si le solde migratoire y est négatif ;
- ✓ *Une **partie Thiérache** plutôt agricole*
  Une forte ruralité, avec une faible densité de population et néanmoins, une augmentation du nombre d'habitants sur chaque canton ;

Le territoire est actuellement couvert par **4 EPCI** différents :

- ✓ Ardenne Rives de Meuse
- ✓ Meuse et Semoy
- ✓ Portes de Flandres
- ✓ Ardennes Thiérache.

Néanmoins, la loi Notre[5] posant un seuil de population défini à 15 000 habitants hors dérogation, ce schéma risque encore d'évoluer dans les années à venir.

[4] Données INSEE 2015
[5] Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

1. Les points de faiblesses particuliers à la Délégation territoriale

1.1 Une grande étendue géographique

La délégation NAT est composée de deux zones aux caractéristiques différentes.

Dans la vallée de la Meuse, les services publics demeurent présents, les modes de transport développés et les dispositifs accessibles notamment en ce qui concerne l'insertion. Dans la partie Thiérache, les services publics sont moins présents, la population est particulièrement isolée et en difficulté pour se déplacer.

Bien que très différentes, des problématiques identiques se retrouvent sur ces deux zones de la délégation, à savoir :

- ✓ Une population vieillissante,
- ✓ Une augmentation du taux de chômage,
- ✓ Une baisse des naissances,
- ✓ Une augmentation du nombre de placements,
- ✓ Un manque de formation des demandeurs d'emplois,
- ✓ Un véritable souci de mobilité qu'elle soit physique ou comportementale.

La configuration géographique génère des déplacements particulièrement importants en termes de distance et de temps pour les travailleurs médico-sociaux.

1.2 Une difficile transition économique et une population de plus en plus précarisée

Le **taux de chômage localisé est de 12,4%** au 1er trimestre 2015[6], ce qui est identique à la moyenne départementale et supérieur au taux de chômage en France métropolitaine (10%) et en Champagne-Ardenne (11%).

La Vallée de la Meuse a subi les différentes crises économiques et de nombreuses entreprises présentes sur ce territoire ont fermé ces dernières années. Cette situation critique a entraîné de nombreux licenciements et une difficulté pour ces demandeurs d'emploi, souvent peu voire pas diplômés et formés sur des compétences professionnelles particulières, à s'insérer à nouveau sur le marché du travail.

[6] INSEE, 9 juillet 2015

Cependant, la construction de l'A34, qui poursuivra l'actuelle voie rapide Reims-Charleville-Mézières vers la Belgique en passant par Rocroi, désenclavera largement ce territoire dans l'objectif notamment de faciliter l'ouverture de nouveaux marchés pour les entreprises ardennaises.

La précarisation de la population entraîne une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA. En effet, au dernier trimestre 2015, la délégation compte 2 200 bénéficiaires soit 21% du nombre total des bénéficiaires ardennais et ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années :

Année de référence	2012	2013	2014
Nombre de personnes soumises à accompagnement	1995	2115	2116

Au 31 décembre 2014, les cantons de la Vallée de la Meuse concentrent 70% de la population RSA de la Délégation Territoriale des Solidarités.

Il est à noter que ce constat ne varie pas depuis plusieurs années. Cependant, il est important de faire le lien entre les densités de population sur ces secteurs et le déclin de l'offre d'emploi sur le bassin de Revin.

Les principaux freins évoqués dans le cadre d'un retour à l'emploi par les bénéficiaires eux-mêmes sont :

- ✓ La mobilité physique ou psychologique,
- ✓ L'absence de qualification,
- ✓ La garde d'enfants,
- ✓ La santé.

Concernant cette dernière problématique, les équipes de terrain constatent un réel besoin de relais en ce qui concerne notamment des addictions ou troubles psychiques.

1.3 Une augmentation significative des placements en protection de l'enfance

Les placements, qu'ils soient judiciaires ou administratifs, ne cessent d'augmenter sur la délégation ces dernières années et ce malgré la mise en place de mesures dites « alternatives au placement ».

Année de référence	2013	2014	2015
Nombre de suivis (placements et Contrats Jeunes Majeurs)	194	205	227

Suite à une étude menée sur le territoire, les principales causes de placement sont :

- ✓ Les carences éducatives,
- ✓ Les addictions et la précarité sociale,
- ✓ Les problèmes psychologiques.

Fortes de ce constat, les équipes de la Mission Enfance et Parentalité travaillent conjointement avec les agents de la Mission Accueil et Accompagnement Social et de la Protection Maternelle et Infantile pour développer le champ de la prévention. Des actions concrètes sont mises en place, par exemple les neuf haltes jeux qui sont organisées sur l'ensemble du territoire de la délégation.

1.4 Un nombre important de logements dégradés

Si les programmes ANRU (Rénovation Urbaine) ont permis de réhabiliter les quartiers dits sensibles, aujourd'hui, la problématique relative au logement se situe majoritairement sur les centres anciens des petites communes.

Dans le cadre des demandes de Fonds de Solidarité au Logement (FSL), le motif de demande fait état de façon croissante de logements dits indignes ou dégradés, alors même que le nombre de dossier FSL traités est globalement stable ces dernières années.

Si les aides financières sont fortement mobilisées, les aides éducatives type ASLL le sont moins. Les conseillères en économie sociale et familiale interviennent dans des situations de plus en plus dégradées et leurs interventions sont de plus en plus à vocation dite « curatives » en dépit de l'action préventive. Le développement du volet prévention sera donc un réel enjeu pour la délégation dans les années à venir.

1.5 Une population vieillissante

Avec une **population vieillissante**, un nombre d'aidants familiaux qui se réduit, les demandes d'aide ont largement augmenté en nombre et également en heures. A titre d'exemple, le nombre de personnes bénéficiant de droits APA sur le territoire était de 1 003 en 2011 et de 1 450 en 2015.

Les usagers cherchent à rester le plus longtemps possible à leur domicile et à retarder, dans la mesure du possible, leur entrée en établissement.

Concernant les personnes handicapées, ce sont 873 usagers qui sont suivis dans le cadre de la gestion des prestations de handicap en 2015.

Budget consacré aux domaines Personnes Âgées – Personnes Handicapées :

2014	Ensemble du département	Part du territoire NAT
Personnes Âgées	36 989 995 €	8 962 795 € soit 24 %
Dont APA	31 633 524 €	7 943 117 € soit 25 %
Personnes Handicapées	33 732 841 €	9 064 689 € soit 26.9 %

Le principal enjeu des prochaines années concernant cette mission sera donc la promotion du bien vieillir.

1.6 Un territoire sorti de la nouvelle géographie prioritaire

De 2007 à 2014, les trois communes de Revin, Fumay et Bogny-sur-Meuse étaient inscrites dans le dispositif de Politique de la Ville par le biais des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Aujourd'hui sorties de ce dispositif suite à la définition d'une nouvelle carte de la géographie prioritaire, ces communes sont passées en **territoires dits « de veille active » pour 6 ans**. Elles ne bénéficient donc plus de crédits spécifiques et doivent prioritairement mobiliser le droit commun, c'est-à-dire les dispositifs existants. Le dispositif « Programme de Réussite Educative » a, quant à lui, été maintenu. Il permet un échange important entre un réseau d'acteurs de terrain et un réel travail de prévention.

2. Les points d'appui propres à la Délégation territoriale

2.1 Des équipes impliquées

Les équipes pluridisciplinaires sont composées de **64 agents** répartis sur les **4 Maisons des Solidarités** situées à Revin, Givet, Bogny-sur-Meuse et Rocroi. Ces agents interviennent également au plus près de la population sur des sites dits non permanents à Fumay, Auvillers-les-Forges et Signy-l'Abbaye.

Les équipes de travailleurs médico-sociaux s'appuient sur des pratiques multiples dans leur accompagnement, en ayant recours à l'accompagnement individuel mais également à la conception d'actions collectives, innovantes et souvent multi partenariales.

En parallèle, la volonté aujourd'hui est de décloisonner davantage le parcours des usagers en impulsant un véritable travail en transversalité.

2.2 Un réseau partenarial dense

Les professionnels peuvent s'appuyer sur un réseau de partenaires important, dont le maillage peut encore être densifié. Le territoire compte **8 des 15 centres sociaux départementaux**. Véritable soutien de proximité, ces structures dont la mission première est l'animation globale s'adaptent continuellement aux nouveaux besoins de la population.

Ces centres sociaux portent également les **Maisons de Service au Public** dont la mission principale est de contribuer à l'égalité des territoires et à l'accès aux services en proposant un accueil de premier niveau sur de nombreuses démarches.

Par ailleurs, de nombreuses associations caritatives (Croix-Rouge Française, Secours Catholique, Secours Populaire…) sont présentes sur le territoire et viennent également en aide aux familles les plus démunies.

2.3 Un maillage optimal en matière d'insertion

Malgré la grande étendue géographique du territoire, le travail avec nos partenaires, notamment les centres sociaux, a permis de développer l'offre en matière d'insertion.
Aujourd'hui, le phénomène de « zone blanche » a complètement disparu et la population, quel que soit son lieu de résidence, se voit proposer une **offre de proximité**.

De plus, les actions d'insertion proposées par les structures se sont largement enrichies. Une attention particulière sur l'orientation des publics vers les actions du PDI devra être apportée.

D. La Délégation Territoriale du Sedanais

Le territoire compte **60 478 habitants sur 5 cantons** et représente 21,39% de la population départementale. Il accuse une baisse de population de 5,05% entre 2010 et 2015.

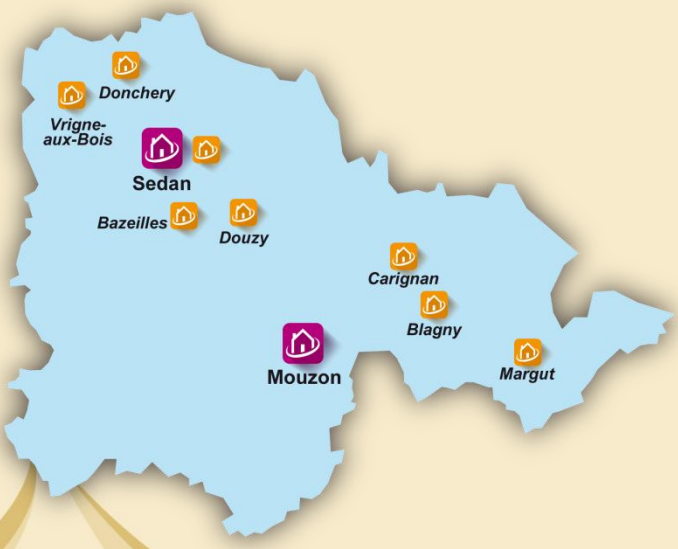

Il est caractérisé en **trois zones**, **deux zones urbaines** dont Sedan relevant de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole, et **un secteur rural** au sud-est de la délégation, secteur de traditions industrielles (textile, métallurgique, agriculture).

Le territoire du Sedanais dispose d'une bonne accessibilité aux axes routiers. Sedan, chef lieu du territoire a été depuis le XVII^{e} siècle, une ville d'histoire, de culture, d'industrie textile et métallurgique sans oublier les exploitations en polyculture jusqu'au XX^{e} siècle.

Sedan, territoire d'immigration de main d'œuvre ouvrière jusqu'au XX^{e} siècle, est aujourd'hui un territoire dont certains habitants travaillent en Belgique.

ARDENNES Conseil Départemental

1. Les points de faiblesses particuliers à la Délégation territoriale

1.1 Précarisation de la population du début à la fin de vie

Il est constaté une **augmentation constante du nombre de personnes reçues et accompagnées**, notamment par le service social départemental, porte d'entrée de l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, les **inégalités** sont importantes à Sedan. En effet, l'écart entre les populations les plus pauvres et les plus riches est supérieur au reste du département. Le taux de bénéficiaires du RSA est en évolution constante.

La **précarisation des jeunes de moins de 26 ans** est également en augmentation avec des problématiques psychiques plus importantes que dans le reste du département[7].

1.2 Accès aux soins : des besoins non couverts

La **prise en charge médicale** est **globalement insuffisante** sur le territoire. Il est constaté un déficit de médecins généralistes et spécialistes, de personnel de soins infirmiers à domicile. Les délais de prise en charge au sein des structures médico-sociales s'allongent de façon préoccupante malgré une baisse importante des naissances : actuellement, les délais sont d'un an et demi d'attente pour une prise en charge en CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique).

En matière d'Aide Personnalisée à l'Autonomie à domicile, en établissement et en Aide Sociale à l'Hébergement (ASH), le Conseil départemental consacre au territoire de Sedan 25% des financements alors que la population âgée du territoire représente 21% des personnes âgées du département. Ce chiffre est significatif de la précarité de la santé et des finances de la population du territoire.

Les personnes âgées du territoire entrent jeunes dans le dispositif APA avec des niveaux de dépendance importants. Les causes sont multiples : personnes ayant exercé des professions pénibles dans l'industrie et l'agriculture, addictions.

Par ailleurs, peu de services d'aide à domicile interviennent sur la partie rurale du territoire.

Enfin, s'il existe un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) sur le territoire, il n'y a pas d'autres établissements pour les personnes handicapées adultes, ce qui soulève la question de la prise en

[7] Selon la mission locale de Sedan

charge des personnes handicapées vieillissantes à domicile. Ainsi, les professionnels sont confrontés à des problématiques spécifiques et/ou manquent d'outils adaptés, notamment dans le champ de la psychiatrie à tous les âges de la vie.

1.3 Habitat : un parc de logements inadapté malgré des opérations de renouvellement urbain

Les constats liés au **parc locatif ancien**, au **fort taux de vacance**, au **besoin de réhabilitation** des logements exprimés par la population et à une inégale répartition du logement social, ont conduit les acteurs publics (Etat, Communautés de Communes, Conseil départemental, Région) à lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci, couplée avec une opération de Rénovation Urbaine a pour ambition d'améliorer le parc d'habitat privé. Un projet de réhabilitation du centre ancien de la ville de Sedan est en cours.

1.4 Une constante évolution des situations complexes

a. Cumul des problématiques : une nécessaire coordination des intervenants

Le choix des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile, la précarité médicale et sociale pour certaines d'entre elles ou encore l'inadaptation des logements à la dépendance rendent complexes de nombreuses situations.

La Mission Personnes Âgées et Personnes Handicapées dispose de professionnels chargés de la prise en charge de ces situations complexes : la coordination gérontologique et la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins).

Plus globalement, sur l'ensemble du public accueilli, les professionnels font état de situations de familles qui se complexifient. Les problématiques sont multifactorielles et nécessitent une approche pluridisciplinaire. Aussi, il est nécessaire de poursuivre le développement d'actions visant à renforcer la coordination des multiples interlocuteurs sociaux pour garantir la cohérence et la continuité des parcours des usagers.

b. Évolution des infrastructures familiales : une nécessaire adaptation des pratiques

La structure familiale a évolué. Les professionnels interviennent de plus en plus auprès de familles monoparentales, recomposées ou multiculturelles. Au sein de la mission enfance-parentalité, le nombre de mineurs faisant l'objet de mesure de protection tant judiciaire qu'administrative est en constante augmentation.

Le cumul des problématiques complexes (familles pluri-recomposées, problématiques sexuelles, addictions, problématiques psychiatriques tant chez les mineurs que chez leurs parents…), modifie le type de prise en charge dit « traditionnel ».

Ainsi, l'organisation des rencontres parents/enfants a fortement évolué. Les situations particulièrement complexes exigent à la fois de travailler sur le lien parents-enfants mais aussi d'être encadrées par un éducateur en lieu neutre afin de protéger les mineurs et d'évaluer plus finement la nature du lien.

Enfin, il est prioritaire de développer des actions de prévention territorialisées et mutualisées en termes de diversité d'institutions (ou associations) et de compétences.

1.5 Mobilités et difficultés ressenties par la population

Le mode de garde prépondérant sur le territoire est **l'accueil chez les assistantes maternelles** (soit 1 207 places au 1er janvier 2015). Le nombre de places continue d'augmenter (137 en 3 ans) alors que de nombreuses places sont disponibles.

Les assistantes maternelles disposent de services comme un RAM ou des actions collectives, en fonction du territoire. L'accueil collectif est également important au regard des indicateurs départementaux et nationaux. De nombreuses communes du territoire en disposent.

Pour autant, 25% des bénéficiaires du RSA diagnostiqués sur le territoire déclarent la problématique de la garde d'enfants comme un frein à leur insertion sociale ou professionnelle. Cet élément exprimé par les bénéficiaires devra donc être approfondi.

La population diagnostiquée dans le cadre du RSA évoque à 45% la mobilité comme un frein à l'emploi (50% sur l'ensemble du département). Ce service à la population est au centre du projet de la communauté d'agglomération. Ces difficultés sont évoquées autant en urbain qu'en rural. La communauté des Portes du Luxembourg subit plus encore ce déficit en moyens de transport.

Pour autant, les facteurs psychologiques tels que le repli sur soi et l'absence de projection sont présents en milieu rural, comme en milieu urbain. D'autres facteurs, tels que la complexité des dispositifs et de leur articulation rendent complexes la coordination des parcours et peuvent causer un non recours aux droits.

2. Les points d'appui propres à la Délégation Territoriale

2.1 Un territoire intégré dans des dispositifs partenariaux fédérateurs

Le **projet de territoire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole** est un point d'appui pour le travail partenarial. La Politique de la Ville s'organise depuis 2014 autour d'un périmètre unique, le quartier prioritaire, et d'un contrat unique, le contrat de ville. Sur le territoire, trois quartiers sont concernés : Torcy-Cités, Torcy-Centre, Le Lac ainsi que le centre ancien de Sedan.

De ce fait, de nombreux dispositifs relèvent de la **Politique de la Ville**, comme la réussite éducative ou le conseil intercommunal de prévention de la délinquance. Ces dispositifs visent à réduire les inégalités et à mettre en œuvre des actions en faveur des habitants en les impliquant davantage dans la vie de la cité.

Par ailleurs, la communauté de communes des Portes du Luxembourg s'est engagée dans un diagnostic en vue de déposer sa candidature au **programme européen LEADER**, ce qui a été l'occasion d'un diagnostic partagé et d'orientations en matière économique, touristique et de services à la population.

Ce **partenariat** sera renforcé afin de travailler la complémentarité des projets et dispositifs.

2.2 Un dépistage précoce en matière de santé infantile

La majorité des enfants de 4 ans scolarisés ont bénéficié d'un **bilan à l'école maternelle** (soit 660 bilans annuels) par les infirmières puéricultrices (>93 % des enfants inscrits) dans les trois dernières années.

Par ailleurs, les problèmes liés au surpoids ou à l'obésité sont également traités précocement grâce à la **consultation d'obésité pédiatrique** du service de Pédiatrie de Sedan. En 2012 et 2013, plus de 10% d'enfants présentaient des problèmes de surpoids ou d'obésité ; en 2014, on observe une diminution sensible de cet indicateur.

D'autres indicateurs comme la présence de caries ou les troubles du langage sont dépistés précocement grâce aux bilans effectués en école maternelle, pour les enfants âgés de 4 ans :

- ✓ + de 10% des enfants présentent des caries.
- ✓ + d'un enfant sur 5 est suspecté de troubles du langage (une centaine d'enfants a été orientée vers une orthophoniste libérale).

L'implantation d'une antenne CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) à Sedan et la participation de professionnels du CAMSP dans des activités PMI (consultation, halte-jeux) sont un atout pour le territoire dans le cadre de la prévention précoce.

2.3 Des équipes pluridisciplinaires en proximité des équipes

72 professionnels exerçant 26 fonctions différentes sur **2 Maisons des Solidarités** offrent des compétences multiples et complémentaires pour répondre au plus proche et au mieux aux besoins de la population.

Les professionnels des dispositifs d'aides financières se sont mobilisés dans le cadre de la démarche qualité pour réinterroger et écrire les procédures, afin d'améliorer le traitement des dossiers.

2.4 La dynamique de partenariat et de réseau : conforter l'existant

Le **Centre Hospitalier de Sedan** est un des acteurs majeurs de la dynamique partenariale, grâce à un travail conjoint au bénéfice du patient entre la Délégation Territoriale des Solidarités du Conseil départemental et le service social du Centre Hospitalier.

Un partenariat important est également en place avec les **services de maternité et de pédiatrie**. Une convention fixe les modalités d'intervention des infirmières-puéricultrices.

Une coordination existe aussi en prénatal avec les sages-femmes libérales. Il conviendra de développer davantage cette articulation « post-natale » avec les puéricultrices pour les situations les plus complexes.

Malgré certaines disparités, les **personnes âgées** peuvent elles aussi bénéficier d'importants équipements et de dispositifs de prise en charge :

- ✓ un centre hospitalier avec une filière gériatrique développée : consultations mémoire, service de médecine gériatrique, service de soins de suite et de réadaptation, accueil de jour,
- ✓ un service social du centre hospitalier maîtrisant les dispositifs pour les personnes âgées,
- ✓ un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de la Croix-Rouge Française de 111 places pour personnes âgées et 23 pour personnes handicapées,
- ✓ une ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) de la Croix-Rouge Française de 10 places pour 30 personnes,
- ✓ 8 services d'aide à domicile intervenant sur le territoire, essentiellement sur le Sedanais,

- 7 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), un SMTI (Services de Moyens Techniques Importants), soit 490 places installées et habilitées à l'Aide Sociale à l'Hébergement, dont 6 places en accueil de jour et 29 en unités Alzheimer,
- un pôle Senior au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sedan,
- 2 foyers-logements à Sedan et Mouzon pour 106 places installées.

La Mission Personnes Âgées et Personnes Handicapées, en particulier la coordination gérontologique, participe à la mise en réseau de tous ces partenaires par la mise en place de protocoles communs, de conventions ou encore par les échanges réguliers sur les situations communes.

Cette dynamique se poursuit également à travers nos **missions de lutte contre les exclusions**, par leur rôle dans l'animation du partenariat local. Plus d'une trentaine de partenaires dans les différents domaines de la santé, de l'action sociale, de la formation et du logement se réunissent régulièrement au sein de différentes instances :

- commission FAJD, FSL, Equipe pluridisciplinaire, CVES PLIE,
- commission de parcours RSA CTO, EP, CVES PLIE,..
- commission liée au logement (HABITAT 08, prévention des expulsions),
- groupe de réflexion autour des problématiques de logement avec le CCAS.

Dans son rôle de « fil rouge », le service social départemental est considéré comme central, au carrefour de toutes les autres missions. Son rôle est de **développer la transversalité avec les services spécialisés**, en interne, mais également **les partenaires** mobilisés en complémentarité de son action.

Les professionnels s'appuient sur le **réseau partenarial** (institutionnel et associatif) existant. Cette coopération avec les acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de la santé permet d'apporter un regard pluridisciplinaire sur des situations individuelles complexes et favorisent la construction collective des parcours des usagers.

E. La Délégation Territoriale Sud Ardennes

Le territoire Sud Ardennes compte **60 949 habitants**, soit 20% de la population totale du département, tandis que sa superficie représente 50% des Ardennes. **230 communes** le composent ainsi que **14 cantons**.

Il accuse une **baisse constante de sa population**, hormis sur le secteur du rethélois qui bénéficie d'une dynamique démographique positive (+0,5% / an) et des Crêtes Pré-ardennaises (+0,4%/an).

Le bassin de vie du **Rethélois** est le plus peuplé, avec plus de 30 000 habitants pour 65 communes. Le deuxième pôle urbain est celui de Vouziers.

Le territoire Sud Ardennes est composé de **3 communautés de communes**, le Pays Rethélois, l'Argonne Ardennaise et les Crêtes Préardennaises, cette dernière étant également situé sur le découpage du territoire Charleville-Mézières Centre Ardennes.

1. Les points de faiblesses particuliers de la Délégation territoriale

1.1 Le contexte démographique, socio-économique et de l'habitat

a. Une grande ruralité propice à l'isolement

Sur la Délégation Territoriale des Solidarités Sud Ardennes, **190 zones blanches** (communes où il n'existe aucun mode de transport collectif) sont recensées, essentiellement sur les secteurs du Vouzinois, de l'Argonne et du sud des Crêtes Préardennaises.

Cette ruralité conduit à l'isolement de certaines populations, et provoque des conséquences directes sur les populations fragiles : problèmes d'accès aux soins, aux droits et aux services.

C'est par ailleurs un terrain fertile au repli sur soi.

b. Précarité et exclusion : la situation particulière des jeunes et des femmes

Les jeunes connaissent des situations de précarité importante en raison de ruptures familiales ou de ressources extrêmement faibles des parents. Par ailleurs, la Mission Locale observe une baisse du nombre de jeunes accompagnés sur le secteur de Vouziers (-2,6%).

Les femmes constituent une proportion importante des bénéficiaires du RSA : 65%. Parmi ces femmes, 20% sont seules avec enfant(s).
A noter, la situation particulière des jeunes mères avec jeunes enfants qui reportent leur projet professionnel et de formation dans l'attente d'éduquer leur(s) enfant(s).
Enfin, notons que 70% des demandeurs d'emploi sur le bassin d'emploi Pôle Emploi Sud-Ardennes sont diplômés d'un niveau V ou inférieur.

c. La protection de l'enfance et la petite enfance : problématiques psychiques des familles

- Quelques chiffres relatifs à l'activité de la MEPPE Sud-Ardennes en 2014 :
  - 163 enfants suivis dans l'année y compris les Contrats Jeunes Majeurs (CJM), 58,7% ont entre 11 et 18 ans. Motifs de placement : 46% pour des carences éducatives,
  - 120 enfants ont bénéficié d'une mesure d'Aide Educative à Domicile (AED), 62,5% ont entre 11 et 18 ans. Problématiques des familles : 50% ont des problèmes éducatifs (pose de limites, autorité, …).
- Les problématiques particulières des familles accompagnées par les services et par le psychologue territorial de la délégation :
  - Cumul de difficultés psycho-sociales. Les interactions avec l'extérieur sont réduites. Symptômes dépressifs avec des conséquences sur l'enfant : retards psychomoteurs, difficultés de socialisation, troubles du comportement et relationnels.
  - Hausse importante d'enfants rencontrés dans le cadre de séparations parentales conflictuelles. L'enfant devient enjeu voire objet de manipulation contre l'un des parents.
- L'action des Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) Sud-Ardennes et la situation des jeunes mères :
  - La DTS Sud-Ardennes compte 2 CPEF à gestion départementale : Rethel et Vouziers.
  - En 2014, 134 personnes ont fréquenté ces CPEF :
    - 90 personnes à Rethel dont 37% de mineures
    - 44 personnes à Vouziers dont 52% de mineures
    - Moyenne départementale : 24% de mineures.
  - 77 grossesses chez les mineures : 55% d'entre elles ont fait le choix d'interrompre leur grossesse.

d. Le vieillissement : des indicateurs préoccupants

La population vieillissante est surtout localisée sur le Vouzinois et l'Argonne Ardennaise avec un indicateur de jeunesse[8] inférieur à 1 : les 60 ans et plus sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

On observe un phénomène de glissement de tâches entre professionnels intervenants en Hospitalisation à Domicile (HAD), en Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), les infirmières libérales et ceux des Services d'Aide à Domicile (SAD).

Il peut se produire un risque de non observance de prise en charge pour une partie de la population.

e. Une situation de logements plus dégradée que sur le reste du département

Les dettes liées au logement sont fortement alimentées par les charges. Sur les secteurs géographiques et les périmètres de Château-Porcien et Buzancy, une part importante de logements sont énergivores, inconfortables et les charges locatives sont très élevées, parfois plus que le montant du loyer lui-même.

L'Argonne compte 14,1% de logements cadastrés en catégories 7 et 8 : *aspect délabré, ne présentant pas les caractères élémentaires d'habitabilité, absence souvent de locaux d'hygiène, matériaux bon marché.* Les Crêtes préardennaises en compte 12,7% contre 6,9% pour le secteur rethélois (4,5% au niveau régional).

1.2 Les contraintes organisationnelles

a. Une configuration des locaux qui pousse à chercher des solutions alternatives

Les locaux des deux Maisons des Solidarités (MDS) de la DTS Sud Ardennes se caractérisent globalement par un manque d'espaces individuels et collectifs de travail et d'accueil des usagers (droits de visites, rencontres parents-enfants, PMI…).

Les locaux de la MDS de Vouziers sont très difficilement accessibles à toute personne à mobilité réduite.

[8] L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

b. Transversalité et puridisciplinarité : deux approches à institutionnaliser

Même si elles caractérisent le travail des équipes au quotidien, elles doivent faire l'objet d'une organisation et d'une institutionnalisation.
Parce que l'usager rencontre souvent plusieurs problématiques, l'accompagnement proposé doit articuler les réponses proposées par plusieurs missions de la DTS. Cela impose une communication réactive et une organisation claire de la transversalité.

1.3 Les faiblesses du maillage territorial

a. Des difficultés dans l'accès au service public et aux soins

En cette ère de dématérialisation de l'accès aux services publics, les populations peuvent rencontrer des difficultés sur de nombreuses zones blanches non couvertes par un réseau internet de qualité. Les personnels de la DTS se font donc de plus en plus souvent le relais des demandes des usagers dans leurs démarches avec les autres administrations.

L'accès aux médecins spécialistes est complexe. En sus des délais pour obtenir un rendez-vous, l'éloignement géographique et la problématique de mobilité viennent ajouter des difficultés supplémentaires.

L'accès à un accompagnement et à des soins adaptés aux problématiques psychologiques et psychiques :

- ✓ Pour certains usagers, une prise en charge plus importante est indispensable et une orientation vers les structures de soin (CMPP, CATTP…) s'avère nécessaire. Mais les délais d'attente sont importants,
- ✓ Sur Vouziers existe un unique lieu de soins en pédopsychiatrie (CMPP),
- ✓ Pour les adolescents, le manque de structures adaptées est à déplorer.

b. Un manque de structures d'accueil et d'animations

Seul l'arrondissement de Vouziers dispose d'un Centre Social, véritable point d'appui sur ce secteur. Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'absence d'établissement sur le territoire est une contrainte dans le travail quotidien des équipes.

L'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées par des accueillants familiaux est réduit :

- ✓ Les accueillants familiaux sont peu nombreux sur le territoire : 12 accueillants,
- ✓ Vieillissement des accueillants familiaux : 10% sont âgés de 75 ans et plus.

Certains projets et actions ne sont implantés que sur une partie du territoire en matière d'insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, la mobilité restreinte de certains publics peut constituer un frein pour accéder aux actions.

2. Les points d'appui propres à la Délégation territoriale

2.1 Les potentialités du territoire au regard du contexte démographique, socio-économique et de l'habitat

a. Une solidarité et une identité de territoire

Des partenaires privilégiés de la délégation interviennent sur le même secteur géographique que la DTS : Pôle Emploi, Mission Locale, GHSA, CIO. Cet atout permet de partager et de mettre en lien efficacement la connaissance de chacun quant au public et à ses problématiques. C'est un facteur facilitateur de la transversalité et de la qualité du partenariat.

b. Le dynamisme du Rethélois

Il existe une dynamique positive de l'évolution de la population sur le secteur du rethélois et les Crêtes Préardennaises (respectivement +0,5% et +0,4% par an). Le bassin de vie du Rethélois gagne constamment en population et compte à ce jour plus de 30 000 habitants (pour 65 communes) dont 30% à Rethel. 41,7 % des actifs occupés résidant à Rethel travaillent sur le territoire de l'APE de Reims.

La ville de Rethel et la Communauté de Communes du Pays Rethélois sont signataires depuis le 6 juillet 2015 d'un Contrat de Ville. Ce contrat prévoit la création d'équipements dédiés à l'enfance, à la parentalité, à l'accès aux sports pour tous, à l'accès à la culture avec la création d'une médiathèque, la préfiguration d'un Centre Social avec la création d'un espace de vie sociale.

2.2 Les forces organisationnelles

a. La richesse des équipes des Maisons des Solidarités

Les équipes des Maisons des Solidarités, pluridisciplinaires, sont investies : à taille humaine, elles sont riches en compétences.

L'organisation territoriale de la délégation permet une présence et une continuité de service public sur l'ensemble du territoire.

b. L'innovation pour des réponses adaptées à des besoins spécifiques

Des actions et projets innovants voient le jour, en réponse à des besoins spécifiquement identifiés.

Face à l'impact délétère des conduites sexualisées inadaptées des enfants sur les lieux de placements familiaux, l'équipe s'est mobilisée autour de la problématique sexuelle avec un accompagnement individualisé et spécifique de près de 20 jeunes. Un dispositif de formation des professionnels a été conçu.

Les services de PMI sont particulièrement attentifs à proposer des actions collectives d'accueil et de prévention, en lien avec les partenaires locaux et les agents de la DTS.
Il existe également des actions menées auprès des aidants familiaux Personnes Agées-Personnes Handicapées, autour du projet de vie de la personne accueillie et de son parcours, du rôle de l'aidant, d'une information sur les dispositifs existants de répit.

2.3 Les points d'appui du réseau partenarial

Le maillage territorial Sud Ardennes est certes limité en quantité, mais actif et aux nombreuses potentialités.

a. Dans le domaine de la solidarité et de la lutte contre les exclusions

Le tissu caritatif et associatif propose des actions quotidiennes avec les distributions de repas, les vestiaires, l'accompagnement des publics sur des projets individuels et de gestion du budget de la famille.

Les CCAS du territoire apportent un soutien aux personnes les plus vulnérables, accompagnent dans les démarches administratives et de la vie courante, distribuent des colis alimentaires, organisent des ateliers et actions collectives...

b. Des acteurs importants dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi et le logement

En matière d'insertion professionnelle, la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en 2014 et les partenariats solides existants avec Pôle Emploi, la Mission Locale, les organismes de formation, les chantiers d'insertion, les structures de l'IAE et l'Ecole de la Deuxième Chance sont de véritables points d'appui.

Par ailleurs, concernant l'accès aux soins le Groupe Hospitalier Sud-Ardennes couvre le territoire Sud Ardennes et le territoire peut compter sur un tissu associatif riche (Positif 08, CAARUD, CSAPA, CAMSP, Couples et familles, …) et la présence d'Epicure, équipe mobile spécialisée en psychiatrie au Centre Hospitalier Bélair.

c. Des potentialités en termes de solutions d'accueil de l'enfance et de la petite enfance

Le territoire Sud Ardennes dispose de places vacantes chez les assistantes maternelles, particulièrement sur certains cantons ruraux, et il existe des structures d'accueil collectif réparties sur le territoire.

Le Département des Ardennes est territoire d'expérimentation du « Complément de libre choix mode de garde en tiers payant » de la CAF.

3 Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont présents et actifs sur le territoire Sud-Ardennes : Vouziers, Les Crêtes Préardennaises et Rethel.

d. Des partenaires privilégiés actifs, véritables points d'appui dans le travail quotidien

Le FJEP Centre Social est un partenaire privilégié de la DTS sur l'arrondissement élargi de Vouziers. Il compte une zone d'influence de 22 000 habitants, 600 adhérents et des actions remarquables mises en œuvre avec la Délégation Territoriale sur des cantons voisins en milieu rural pour des populations isolées.

Des relations partenariales de qualité existent avec les services de l'Etat (sous-préfectures, DDCSPP, DDT, Gendarmerie nationale, Education nationale, …) et les organismes de protection sociale, la CAF.

III. Les piliers et axes des PST

Face à la complexité de l'organisation des politiques sociales, dont les compétences et les missions sont réparties entre plusieurs partenaires, le projet social de territoire vise à favoriser la coordination des acteurs et la mobilisation conjointe en faveur de l'usager.

Aussi, la philosophie du Projet Social de Territoire dans tous ses objectifs, doit reposer sur :

- L'**USAGER**
- La continuité de son **PARCOURS**
- La **TRANSVERSALITÉ** autour de l'usager, celle qui se met en œuvre :
  - entre missions de chaque DTS
  - entre la DTS et les Politiques Sociales du Département
  - entre les professionnels de la Direction des Solidarités et les partenaires locaux.

En concordance avec les orientations des schémas départementaux, les axes et objectifs du PST doivent permettre d'apporter des réponses adaptées au public selon les spécificités identifiées par le diagnostic de territoire.

Deux piliers communs départementaux ont émergés lors de la construction des PST. Le premier pilier vise l'amélioration du service public rendu à l'usager. Centré sur le parcours de l'usager, il se concentre sur les actions en faveur de l'insertion de l'usager, sur la qualité de l'accompagnement ou encore sur le développement du champ de la prévention.

Le second pilier est orienté sur l'optimisation de l'organisation interne des délégations territoriales et sur la capacité à s'adapter dans un environnement mouvant. Considérant la nécessité d'éviter les ruptures pour l'usager, ce pilier développe les modalités de la coopération entre professionnels des délégations territoriales et entre partenaires ou encore la concrétisation de la notion de transversalité. Il vise à promouvoir l'évolution des pratiques professionnelles et à stimuler l'innovation.

Les PST ont été construits en se basant sur chacun des diagnostics territoriaux et sur la mobilisation des agents et partenaires du territoire. C'est pourquoi, ces deux piliers se déclinent différemment sur chacune des délégations, s'adaptant ainsi aux problématiques particulières du territoire.

A. Délégation territoriale Charleville-Mézières Centre Ardennes

Pilier 1 – Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Décliner nos missions de l'accueil à l'accompagnement
- Axe 2 : Développer la prévention

Pilier 2 – Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Afficher une action territorialisée de proximité pour mieux affirmer une identité de territoire
- Axe 2 : S'engager sur la voie de l'innovation

B. Délégation territoriale Nord Ardennes Thiérache

Pilier 1 – Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Adapter davantage l'accompagnement social aux situations individuelles
- Axe 2 : Développer la prévention

Pilier 2 – Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Renforcer le partenariat
- Axe 2 : Simplifier nos méthodes de travail pour gagner en efficacité

C. Délégation territoriale du Sedanais

Pilier 1 – Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Mieux comprendre les évolutions des structures familiales pour adapter les modes d'intervention
- Axe 2 : Développer la coopération avec les professionnels de santé
- Axe 3 : Placer l'usager au cœur des dispositifs d'insertion, de mobilité et d'habitat

Pilier 2 – Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Formaliser et faire vivre le travail partenarial en interne et en externe
- Axe 2 : Renforcer et consolider la cohérence du parcours de l'usager
- Axe 3 : Renforcer et promouvoir les actions collectives territorialisées et mutualisées

D. Délégation territoriale Sud Ardennes

Pilier 1 : Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Accompagner pour une insertion et une inclusion sociale durables
- Axe 2 : Prévenir et mobiliser en protection de l'enfance
- Axe 3 : Favoriser l'adaptation de la société au vieillissement

Pilier 2 : Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Développer et consolider le partenariat dans un objectif de co-construction des parcours
- Axe 2 : Simplifier les procédures et favoriser la transversalité au sein de la délégation

IV. Les fiches actions des PST

Du diagnostic des faiblesses et des points d'appui de chaque Délégation Territoriale des Solidarités découlent des piliers et axes stratégiques définissant le cadre du plan d'actions du PST. Celui-ci doit décliner des actions publiques locales adaptées aux problématiques des populations, en s'appuyant sur les potentialités du territoire, de la population, du réseau d'acteurs locaux et sur les plans d'action des schémas et plans départementaux des politiques sociales de la Direction des Solidarités.

Ce plan territorialisé s'articule autour de fiches actions.

Les fiches actions, outils de cadrage et de suivi, doivent permettre de valoriser les actions innovantes, mais aussi de proposer des pistes de progrès et des projets nouveaux. Elles sont un outil de transversalité. Elles permettent de stimuler le partenariat et le travail en réseau, de le conforter et de le développer vers des logiques de co-construction et de complémentarité.

Pilotage et Évaluation

1. Pilotage des Projets Sociaux de Territoire

Le pilotage des PST est organisé à partir d'un double niveau. Chaque PST territorial est piloté par le Délégué Territorial des Solidarités, garant de la mobilisation des agents et des partenaires et de l'avancée des actions. Une instance départementale se réunit également périodiquement afin d'assurer une cohérence entre les 4 projets sociaux de territoire.

1.1 Le Comité de Pilotage départemental des projets sociaux de territoire

Le Comité de Pilotage est l'instance décisionnelle des projets sociaux. Il est le garant de la cohérence de l'ensemble des projets.

Il se réunit deux fois par an : une première fois en juin dans le cadre d'un point d'étape, et en fin d'année afin d'évaluer l'ensemble des projets.

Cette instance est en charge du pilotage stratégique des quatre projets sociaux de territoire.

Il est composé du Directeur des Solidarités ou de son représentant, des délégués territoriaux et des représentants des politiques sociales.

1.2 Le Comité Technique

Le Comité Technique constitue le lieu d'animation, de coordination et de suivi local du Projet Social de Territoire. Il se réunit une fois par trimestre au sein de chacune des délégations. Il est piloté par le DTS.

Il se compose du Délégué Territorial des Solidarités, des responsables de missions et des pilotes d'actions.

1.3 Le pilotage des fiches actions

Elles sont animées et /ou co-animées par un agent du Conseil départemental et un partenaire. Le pilote organise les groupes de travail correspondant aux projets, planifie et anime les réunions de travail.
Le pilote peut proposer d'inclure des usagers dans le groupe de travail.

Le Projet Social de Territoire débutera dans sa phase opérationnelle début janvier 2016.
Les actions programmées s'étalent sur les années 2016 et 2017.

2. L'évaluation des projets sociaux de territoire

Une évaluation intermédiaire en 2016 sera effectuée au sein des comités techniques sous la responsabilité des DTS et présentée au comité de pilotage.

L'évaluation se fera au niveau interne sur les fiches actions mises en œuvre, le nombre de participants, le respect des échéances, les résultats obtenus au regard des résultats initialement attendus.

L'évaluation aura pour objectif de mettre en avant une observation partagée du territoire et d'identifier des modifications à apporter aux fiches actions ou de nouvelles actions à intégrer dans le PST qui seront alors proposées au comité de pilotage.

En 2017, un écrit synthétique finalisera le bilan de chaque PST.

Bibliographie

Sources documentaires et bibliographiques :

- www.insee.fr
- publications de l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne
- La Parentalité en Milieu Rural – Problématiques, groupe de travail issu du comité de pilotage national des RAAP, mars 2009
- Rapport de Synthèse de consultation du Département des Ardennes, Assises des territoires Ruraux, 2010
- Rapport d'activités 2014 de la DRJSCS Champagne-Ardenne
- Portrait de Territoire Champagne-Ardenne, les cahiers de l'OPEQ n°241, juillet 2014
- STATISS panorama 2013 en Champagne-Ardenne, ARS et DRJSCS de Champagne-Ardenne, 2013
- Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – bilan 2013-2014 et feuille de route 2015-2017, www.gouvernement.fr, 3 mars 2015
- Panorama statistique Jeunesse, sports, cohésion sociale (DRJSCS champagne Ardenne 2012)
- Portrait de territoire – Cahier de l'OPEQ n°241 – juillet 2014

Sources et publications Conseil départemental des Ardennes :

- Pacte Territorial pour l'Insertion
- Plan Départemental d'Insertion 2013-2015
- Plan Départemental de l'Habitat des Ardennes
- Schéma départemental 2014-2019 pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées des Ardennes
- Schéma Départemental 2012-2016 de Protection de l'Enfance
- Rapports d'activités 2011 à 2014 de la Direction des Solidarités

Annexe 1

Délégation territoriale Charleville-Mézières Centre Ardennes

FICHES ACTIONS (1/2)

Pilier 1 – Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Décliner nos missions de l'accueil à l'accompagnement

FICHE ACTION 1 / Optimiser l'accueil physique et téléphonique sur les 5 MDS
FICHE ACTION 2 / Travailler en interne à une meilleure transversalité autour de l'usager
FICHE ACTION 3 / Mieux impliquer l'assistante sociale dans les situations d'enfants placés et des familles accompagnées par la MEP
FICHE ACTION 4 / Faire connaître les dispositifs par les acteurs : groupe d'échanges CAF/CARSAT/CCAS/TERRITOIRE
FICHE ACTION 5 / Mieux faire connaître les dispositifs : thématique santé
FICHE ACTION 6 / Construire une culture commune entre les professionnels de territoire et les référents uniques
FICHE ACTION 7 / Participer aux instances et actions en lien avec la Politique de la Ville
FICHE ACTION 8 / S'appuyer sur la Bibliothèque départementale et les musées du CD comme outils support à l'insertion et à l'inclusion

- Axe 2 : Développer la prévention

FICHE ACTION 9 / Prévenir les grossesses chez les mineures
FICHE ACTION 10 / Développer l'accompagnement des jeunes mères
FICHE ACTION 11 / Aborder la parentalité au-delà de l'éducatif et du soin
FICHE ACTION 12 / Travailler la parentalité avec nos partenaires sur le territoire de la MDS de Nouzonville
FICHE ACTION 13 / Faire évoluer les dispositifs actuels en matière de parentalité sur le secteur de la Houillère
FICHE ACTION 14 / Favoriser le recours à l'AED chez les plus jeunes
FICHE ACTION 15 / Favoriser un travail en réseau au regard de la hausse des situations de déscolarisation
FICHE ACTION 16 / Atteindre les jeunes majeurs en difficultés
FICHE ACTION 17 / Informer et soutenir les petites communes au regard des problématiques de personnes âgées à domicile
FICHE ACTION 18 / Repenser les interventions de la délégation sur les zones rurales et identifier les partenariats possibles afin de lutter contre l'isolement en milieu rural
FICHE ACTION 19 / Favoriser un accompagnement adapté en matière d'habitat devant l'augmentation du nombre de loyers impayés et des situations qui arrivent très dégradées
FICHE ACTION 20 / Renforcer la dynamique partenariale en faveur de situations relevant des domaines psychiatrique et médico-social
FICHE ACTION 21 / Etudier le phénomène des « invisibles » et des « non demandeurs d'aide » et adapter nos modes d'intervention
FICHE ACTION 22 / Travailler sur la thématique de l'interculturel
FICHE ACTION 23 / Travailler la thématique des phénomènes sectaires

Annexe 1

Délégation territoriale Charleville-Mézières Centre Ardennes

FICHES ACTIONS (2/2)

Pilier 2 – Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Afficher une action territorialisée de proximité pour mieux affirmer une identité de territoire

FICHE ACTION 24 / Recenser les actions collectives menées par les missions sur le territoire CMCA
FICHE ACTION 25 / Identifier dans les équipes des personnes ressources par domaine de compétence
FICHE ACTION 26 / Favoriser le partenariat par une meilleure connaissance des partenaires et de leurs missions
FICHE ACTION 27 / Fluidifier les circuits d'information sur le territoire

- Axe 2 : S'engager sur la voie de l'innovation

FICHE ACTION 28 / Faire vivre le groupe Usagers
FICHE ACTION 29 / Développer l'outil « méthodologie de projet »
FICHE ACTION 30 / Redéfinir les contours et le contenu de la MAAS par rapport aux autres missions et dispositifs à mettre en œuvre
FICHE ACTION 31 / Déployer sur le territoire les équipes MAAS au regard des besoins
FICHE ACTION 32 / Mener des actions collectives pluri-partenariales en direction des personnes âgées

Annexe 2

Délégation territoriale Nord Ardennes Thiérache

FICHES ACTIONS (1/2)

Pilier 1 – Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Adapter davantage l'accompagnement social aux situations individuelles

FICHE ACTION 1 / Améliorer la coordination entre l'assistante administrative et le travailleur social
FICHE ACTION 2 / Créer un observatoire par « micro-territoire »
FICHE ACTION 3 / Accompagner les personnes dans la résolution de leur(s) difficulté(s) mobilité
FICHE ACTION 4 / Mettre en place une consultation PMI à Vireux-Wallerand avec mise à disposition d'une navette
FICHE ACTION 5 / Mettre en place une navette gratuite pour la consultation d'Auvillers-les-Forges
FICHE ACTION 6 / Promouvoir des haltes jeux en PMI
FICHE ACTION 7 / Mettre en place une halte jeux à Bogny-sur-Meuse pour les enfants de moins de 3 ans accompagnés
FICHE ACTION 8 / Créer un atelier de type psychoéducation et groupe de parole auprès d'enfants ayant un proche atteint d'une maladie mentale ou neurodégénérative
FICHE ACTION 9 / Mettre en place un gouter quizz « parentalité »

- Axe 2 : Développer la prévention

FICHE ACTION 10 / Lutter contre la précarité énergétique
FICHE ACTION 11 / Favoriser l'accès à un logement adapté
FICHE ACTION 12 / Accompagner le bien vieillir à domicile
FICHE ACTION 13 / Prévenir les chutes
FICHE ACTION 14 / Rompre l'isolement des usagers et de leurs entourages en créant un café des aidants
FICHE ACTION 15 / Créer un référentiel des actions collectives
FICHE ACTION 16 / Favoriser les liens parents/enfants autour du conte
FICHE ACTION 17 / Créer un groupe de paroles parents
FICHE ACTION 18 / Mettre en place « la boîte à jeux »
FICHE ACTION 19 / Favoriser le projet séjour familles

Annexe 2

Délégation territoriale Nord Ardennes Thiérache

FICHES ACTIONS (2/2)

Pilier 2 – Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Renforcer le partenariat

FICHE ACTION 20 / Valoriser le travail social réalisé par la Mission Accueil et Accompagnement Social
FICHE ACTION 21 / Renforcer la prévention dans le partenariat avec l'Education Nationale
FICHE ACTION 22 / Renforcer le partenariat avec les hôpitaux
FICHE ACTION 23 / Prévenir le glissement de tâches entre le secteur sanitaire et médico-social
FICHE ACTION 24 / Mettre en place le partenariat de Soutien à domicile des personnes en perte d'Autonomie de la Pointe
FICHE ACTION 25 / Renforcer la collaboration avec Pôle Emploi
FICHE ACTION 26 / Renforcer le travail collaboratif avec les porteurs d'actions d'insertion
FICHE ACTION 27 / Rendre lisible nos interventions : plan de communication territorial

- Axe 2 : Simplifier nos méthodes de travail pour gagner en efficacité

FICHE ACTION 28 / Sensibiliser les agents de la Délégation aux problématiques de santé mentale
FICHE ACTION 29 / Créer un référentiel du réseau de santé mental
FICHE ACTION 30 / Créer une fiche navette MAAS/MEPPE
FICHE ACTION 31 / Impliquer la MAAS auprès d'instances internes et/ou externes
FICHE ACTION 32 / Communiquer en interne sur les étapes du parcours des usagers, bénéficiaires du RSA
FICHE ACTION 33 / Impulser le travail en transversalité

Annexe 3

Délégation territoriale du Sedanais

FICHES ACTIONS (1/2)

Pilier 1 – Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Mieux comprendre les évolutions des structures familiales pour adapter les modes d'intervention

FICHE ACTION 1 / Renforcer l'accompagnement des professionnels
FICHE ACTION 2 / Instituer une mutualisation des compétences
FICHE ACTION 3 / Apporter un soutien à la parentalité
FICHE ACTION 4 / Mutualiser les compétences et faire évoluer une action collective existante en direction des adolescents
FICHE ACTION 5 / Coordonner les actions d'accompagnement autour de la famille
FICHE ACTION 6 / Mutualiser les compétences et développer des actions collectives de soutien à la parentalité

- Axe 2 : Développer la coopération avec les professionnels de santé

FICHE ACTION 7 / Meilleure identification et connaissances des dispositifs, repérage et prévention, articulation des interventions et coopération

- Axe 3 : Placer l'usager au cœur des dispositifs d'insertion, de mobilité et d'habitat

FICHE ACTION 8 / Créer un outil évolutif des différents dispositifs favorisant la mobilité et l'insertion
FICHE ACTION 9 / Développer avec les partenaires l'observation partagée des besoins sociaux au niveau micro, en impliquant l'usager afin de le rendre acteur, au cœur de nos dispositifs
FICHE ACTION 10 / Mettre en adéquation les modes de garde et les besoins des personnes en démarche d'insertion
FICHE ACTION 11 / Améliorer la connaissance des dispositifs existants liés au logement
FICHE ACTION 12 / La notion « d'accompagnement de l'usager » au cœur de son insertion et sa mobilité
FICHE ACTION 13 / Identifier les besoins de la population en matière d'habitat dans le cadre d'un diagnostic partagé
FICHE ACTION 14 / Identifier les besoins, adapter l'offre d'hébergement d'insertion et développer les mesures d'intermédiation locatives

Annexe 3

Délégation territoriale du Sedanais

FICHES ACTIONS (2/2)

Pilier 2 – Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Formaliser et faire vivre le travail partenarial en interne et en externe

FICHE ACTION 15 / Trouver les moyens d'une communication plus efficiente en direction des professionnels

FICHE ACTION 16 / Définir un protocole de rencontre des partenaires lors de la prise de fonction sur le territoire

FICHE ACTION 17 / Faire vivre les relations partenariales au niveau territorial pour favoriser et améliorer l'orientation et la prise en charge des usagers

- Axe 2 : Renforcer et consolider la cohérence du parcours de l'usager

FICHE ACTION 18 / Améliorer l'accueil du public

FICHE ACTION 19 / Améliorer la prise en charge et l'accompagnement de proximité du public

FICHE ACTION 20 / Favoriser la coordination d'un plan d'actions pour améliorer l'accompagnement du public

FICHE ACTION 21 / Rôle et missions du service social départemental dans le contexte partenarial

- Axe 3 : Renforcer et promouvoir les actions collectives territorialisées et mutualisées

FICHE ACTION 22 / Améliorer l'identification et promouvoir les actions collectives pour une meilleure orientation de l'usager

FICHE ACTION 23 / Mettre en place une méthodologie de projet pour adapter les actions collectives aux besoins des usagers

Annexe 4

Délégation territoriale Sud Ardennes

FICHES ACTIONS (1/2)

Pilier 1 : Améliorer le service public rendu à l'usager

- Axe 1 : Accompagner pour une insertion et une inclusion sociale durables

FICHE ACTION 1 / Développer l'action de socialisation et d'accompagnement vers l'autonomie et l'accès aux droits « Jeux Découvre »

FICHE ACTION 2 / Créer des outils innovants de diffusion de l'information à destination du public autour des dispositifs d'accompagnement et d'aide pour se repérer dans l'environnement

- Axe 2 : Prévenir et mobiliser en protection de l'enfance

FICHE ACTION 3 / Développer les actions de valorisation et de développement du lien parent – enfant autour du livre

FICHE ACTION 4 / Créer un lieu d'échanges thématiques entre parents et professionnels : le Café des parents

FICHE ACTION 5 / Favoriser l'accès aux matériels de puériculture pour les publics défavorisés

FICHE ACTION 6 / Proposer des animations en salle d'attente lors de la consultation de nourrissons PMI en vue d'informer le public sur les missions des Maisons des Solidarités

FICHE ACTION 7 / Affiner le diagnostic sur la problématique des mineures et jeunes mères isolées pour proposer des solutions adaptées

FICHE ACTION 8 / Développer « Le Goûter Quizz »

- Axe 3 : Favoriser l'adaptation de la société au vieillissement

FICHE ACTION 9 / Lutter contre l'isolement des personnes âgées vulnérables

FICHE ACTION 10 / Mettre en place des espaces de travail (partage et coordination) avec les partenaires autour des situations complexes en vue d'améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées

FICHE ACTION 11 / Sécuriser les parcours et améliorer la prise en charge des personnes âgées en sorties d'hospitalisation

FICHE ACTION 12 / Promouvoir et développer les actions d'aide et de soutien aux aidants familiaux

FICHE ACTION 13 / Proposer un répit aux aidants : projet de vacances

FICHE ACTION 14 / Promouvoir l'accueil familial

Annexe 4

Délégation territoriale Sud Ardennes

FICHES ACTIONS (2/2)

Pilier 2 : Optimiser notre organisation dans un environnement en évolution

- Axe 1 : Développer et consolider le partenariat dans un objectif de co-construction des parcours

FICHE ACTION 15 / Créer une procédure d'échange d'informations avec les EHPAD

FICHE ACTION 16 / Formaliser des circuits opérationnels de partenariat entre les équipes des Maisons de Solidarités et ses partenaires dans une logique de « mise en lien » de l'usager

FICHE ACTION 17 / Organiser des forums locaux thématiques des partenaires

FICHE ACTION 18 / Communiquer autour des mesures de prévention en protection de l'enfance, en direction des professionnels de l'Education nationale et des organisateurs d'activités péri et extra scolaires

FICHE ACTION 19 / Créer une cellule d'analyse des canaux de diffusion de l'information aux personnes âgées

FICHE ACTION 20 / Identifier pour fédérer les acteurs qui concourent à la lutte contre l'isolement en milieu rural

FICHE ACTION 21 / Renforcer et dynamiser le réseau partenarial avec le milieu médical pour une bonne information à destination des usagers et optimiser les orientations

- Axe 2 : Simplifier les procédures et favoriser la transversalité au sein de la délégation

FICHE ACTION 22 / Renforcer les liens entre la missions PAPH et la MAIA

FICHE ACTION 23 / Fluidifier le lien MAAS / MEP / PMI

FICHE ACTION 24 / Formaliser une procédure MAAS / PAPH de prise en charge des personnes âgées vulnérables

FICHE ACTION 25 / Analyser les besoins et leur adéquation avec le projet Halte-Jeux du Sud-Ardennes

FICHE ACTION 26 / Institutionnaliser les liens d'échanges et la coordination entre MEPPE et MIDS

FICHE ACTION 27 / Accompagner les professionnels à la problématique de « l'enfant au cœur du conflit parental »

FICHE ACTION 28 / Proposer une formation en sexologie pour les professionnels de la protection de l'enfance

FICHE ACTION 29 / Communiquer, c'est l'affaire de tous

ARDENNES
Conseil Départemental

ARDENNES
Conseil Départemental